



Rogers Sugar annonce des résultats solides pour le troisième trimestre et une demande vigoureuse dans les secteurs du sucre et des produits de l'érable

Rogers Sugar Inc. (la « Société », « Rogers », « RSI », « notre », « nos », « nous ») (TSX : RSI) présente aujourd'hui ses résultats du troisième trimestre et des neuf premiers mois de l'exercice 2025. Le BAIIA ajusté consolidé du trimestre a augmenté pour s'établir à 36,6 millions de dollars, grâce au rendement élevé des secteurs des produits de l'érable et du sucre de la Société.

« Notre solide performance reflète la demande sous-jacente stable pour nos édulcorants et elle est le fruit du travail que nous avons accompli au fil des ans pour optimiser nos activités », a déclaré Mike Walton, président et chef de la direction de Rogers et de Lantic Inc. « Les conditions commerciales changeantes en raison des tarifs douaniers américains ont rendu le marché plutôt volatil ces derniers mois, mais les répercussions sur nos deux secteurs d'activité ont été limitées jusqu'à présent. »

Principaux résultats consolidés du troisième trimestre de l'exercice 2025 (non audité)	T3 2025	T3 2024	CUM 2025	CUM 2024
Résultats financiers (en milliers de dollars)				
Produits	313 761	309 091	963 236	898 734
Marge brute	48 500	36 635	148 205	126 140
Marge brute ajustée ¹⁾	51 993	47 742	150 749	141 353
Résultat des activités d'exploitation	25 722	16 315	86 020	67 129
BAIIA ¹⁾	33 071	23 372	108 337	88 081
BAIIA ajusté ¹⁾	36 564	34 479	110 881	103 294
Bénéfice net	14 429	7 379	50 781	35 167
de base par action	0,11	0,06	0,40	0,31
dilué par action	0,10	0,06	0,36	0,28
Bénéfice net ajusté ¹⁾	17 041	16 337	52 723	47 841
Bénéfice net ajusté de base par action ¹⁾	0,13	0,13	0,41	0,42
Flux de trésorerie disponibles sur douze mois ¹⁾	87 804	74 542	87 804	74 542
Dividendes par action	0,09	0,09	0,27	0,27
Volumes				
Sucre (en tonnes métriques)	191 147	185 799	585 502	548 793
Sirup d'érable (en milliers de livres)	13 796	11 392	40 472	35 021

1) Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux IFRS » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

- La volatilité du marché actuelle attribuable aux conditions commerciales en lien avec les nouveaux tarifs douaniers américains sur les importations a eu une incidence limitée sur nos activités et celles de nos clients jusqu'à présent. Nous suivons de près l'évolution de la situation et nous collaborons étroitement avec les différentes parties prenantes.
- Au troisième trimestre, nous avons modifié légalement la dénomination du secteur des produits de l'érable, qui est passée de The Maple Treat Corporation à Lantic Érable Inc.
- Le bénéfice net ajusté¹⁾ consolidé du troisième trimestre et des neuf premiers mois de l'exercice 2025 s'est établi à 17,0 millions de dollars et à 52,7 millions de dollars, par rapport à 16,3 millions de dollars et à 47,8 millions de dollars pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ consolidé du troisième trimestre de l'exercice 2025 s'est chiffré à 36,6 millions de dollars, en hausse de 2,1 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de l'apport plus important de notre secteur du sucre, contrebalancé en partie par l'apport légèrement moindre de notre secteur des produits de l'érable.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ consolidé des neuf premiers mois de l'exercice 2025 s'est établi à 110,9 millions de dollars, en hausse de 7,6 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation des volumes de ventes dans nos deux secteurs d'activité.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ du secteur du sucre s'est établi à 32,5 millions de dollars au troisième trimestre, ce qui représente une hausse de 2,4 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout de l'accroissement des volumes de ventes et de la marge brute ajustée.
- Les volumes de ventes du secteur du sucre, qui se sont établis à 191 100 tonnes métriques pour le trimestre à l'étude, ont été conformes à nos attentes, malgré la volatilité du marché actuelle attribuable à la révision des conditions commerciales avec les États-Unis.

- Le BAIIA ajusté¹⁾ du secteur des produits de l'érable s'est établi à 4,0 millions de dollars au troisième trimestre, ce qui constitue une baisse de 0,3 million de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, attribuable en grande partie à la composition défavorable des produits vendus au cours du trimestre et à l'incidence des achats opportunistes de sirop d'érable au cours de l'exercice précédent, qui ont eu un effet favorable sur le coût des produits vendus.
- Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2025, les volumes de ventes du secteur des produits de l'érable ont augmenté de 16 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent en raison des conditions de marché favorables.
- Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2025, un montant de 30,3 millions de dollars a été affecté à des entrées d'immobilisations corporelles, dont une tranche de 25,7 millions de dollars a été affectée à l'accroissement de la capacité de raffinage et de logistique de notre secteur du sucre de l'Est du Canada (le « projet LEAP »).
- La phase de construction liée à l'accroissement de la capacité de raffinage du sucre du projet LEAP à Montréal progresse comme prévu. Au troisième trimestre, nous avons achevé la construction du nouveau local électrique, progressé dans les travaux de gros œuvre liés à la remise à neuf du bâtiment principal du projet d'agrandissement et commencé l'installation de l'équipement de raffinage du sucre et des infrastructures logistiques.
- Les flux de trésorerie disponibles¹⁾ pour la période de douze mois close le 28 juin 2025 se sont élevés à 87,8 millions de dollars, en hausse de 13,3 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement de l'augmentation du BAIIA ajusté¹⁾ consolidé.
- Le 9 mai 2025, nous avons conclu une nouvelle entente de cinq ans avec les producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta pour l'approvisionnement de l'usine de betteraves de Taber. La première récolte visée par la nouvelle entente sera celle de l'automne 2025.
- Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2025, nous avons versé un dividende sur actions ordinaires de 0,09 \$ par action à nos actionnaires, ce qui correspond à un montant de 11,5 millions de dollars.
- Après la clôture du trimestre, les débetures convertibles subordonnées non garanties de septième série (les « débetures de septième série ») d'un capital de 97,6 millions de dollars sont arrivées à échéance et ont été remboursées le 30 juin 2025 aux détenteurs.
- Le 11 août 2025, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action ordinaire, lequel sera payable au plus tard le 15 octobre 2025.
- Le 11 août 2025, Eric Morisset a été nommé au conseil d'administration de RSI, avec prise d'effet le 2 septembre 2025. M. Morisset se présentera à l'élection lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires en février 2026.

1) Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux IFRS » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

Secteur du sucre

Principaux résultats du secteur du sucre pour le troisième trimestre de l'exercice 2025 (non audité)	T3 2025	T3 2024	CUM 2025	CUM 2024
Résultats financiers (en milliers de dollars)				
Produits	246 281	252 453	763 749	725 218
Marge brute	40 340	31 304	126 022	107 710
Marge brute ajustée ¹⁾	46 457	41 862	128 946	123 041
par tonne métrique (\$/TM) ¹⁾	243	225	220	224
Charges administratives et de vente	13 173	11 003	32 039	31 197
Frais de distribution	6 395	6 137	20 097	18 415
Résultat des activités d'exploitation	20 772	14 164	73 886	58 098
BAIIA ¹⁾	26 420	19 553	91 098	74 047
BAIIA ajusté ¹⁾	32 537	30 111	94 022	89 378
Volumes (en tonnes métriques)				
Volume total	191 147	185 799	585 502	548 793

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2025, les produits ont diminué de 6,2 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement de la baisse du prix moyen du sucre brut n° 11. Le prix moyen du sucre brut n° 11 a diminué de 2,2 cents US la livre pour se chiffrer à 17,4 cents US la livre pour le trimestre à l'étude, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La variation négative a été en partie contrebalancée par une hausse des volumes de ventes par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Au troisième trimestre de l'exercice 2025, les volumes de ventes de sucre se sont chiffrés à environ 191 100 tonnes métriques, ce qui représente une hausse d'environ 3 %, ou 5 300 tonnes métriques, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Les variations des volumes de ventes par catégorie de clients sont les suivantes :

- Les volumes de ventes de produits industriels ont augmenté de 2 400 tonnes métriques par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, sous l'effet de la forte demande de nos clients existants.
- Les volumes de ventes de produits liquides ont diminué de 5 500 tonnes métriques par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de la perte de deux clients importants dans l'Ouest canadien.
- Les volumes de ventes de produits de consommation ont enregistré une légère hausse par rapport à un an plus tôt, en raison du calendrier des ventes.
- Les volumes d'exportations ont augmenté de 7 900 tonnes métriques au troisième trimestre de 2025, ce qui s'explique par l'augmentation des ventes aux clients existants attribuable à la hausse de la demande du marché américain.

La marge brute s'est chiffrée à 40,3 millions de dollars pour le trimestre à l'étude, et elle comprend une perte de 6,1 millions de dollars liée à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute de la période correspondante de l'exercice précédent s'est chiffrée à 31,3 millions de dollars, et elle comprenait une perte de 10,6 millions de dollars liée à l'évaluation à la valeur de marché.

La marge brute ajustée a augmenté de 4,6 millions de dollars au troisième trimestre comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, hausse qui s'explique principalement par l'augmentation des volumes de ventes et par les marges plus élevées sur les ventes de sucre du fait de l'accroissement des prix moyens pour les activités liées au raffinage du sucre.

La marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 243 \$ pour le troisième trimestre, ce qui représente une hausse de 18 \$ par tonne métrique par rapport à un an plus tôt. La variation favorable est principalement attribuable à la composition favorable des produits vendus et à des hausses de prix liées au marché pour les clients.

Le résultat des activités d'exploitation du troisième trimestre l'exercice 2025 s'est établi à 20,8 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 6,6 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA du troisième trimestre de l'exercice 2025 s'est établi à 26,4 millions de dollars, comparativement à 19,6 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA ajusté du troisième trimestre s'est établi à 32,5 millions de dollars, en hausse de 2,4 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui est essentiellement attribuable à la hausse de la marge brute ajustée, facteur atténué par l'augmentation des frais de distribution et des charges administratives et de vente.

Secteur des produits de l'érable

Principaux résultats du secteur des produits de l'érable pour le troisième trimestre de l'exercice 2025 (non audité)	T3 2025	T3 2024	CUM 2025	CUM 2024
Résultats financiers (en milliers de dollars)				
Produits	67 480	56 638	199 487	173 516
Marge brute	8 160	5 331	22 183	18 430
Marge brute ajustée ¹⁾	5 536	5 880	21 803	18 312
en pourcentage des produits ¹⁾	8,2 %	10,4 %	10,9 %	10,6 %
Charges administratives et de vente	3 088	2 833	9 420	8 510
Frais de distribution	122	347	629	889
Résultat des activités d'exploitation	4 950	2 151	12 134	9 031
BAIIA ¹⁾	6 651	3 819	17 239	14 034
BAIIA ajusté ¹⁾	4 027	4 368	16 859	13 916
Volumes (en milliers de livres)				
Volume total	13 796	11 392	40 472	35 021

1) Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux IFRS » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

Les produits du troisième trimestre ont augmenté de 10,8 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par la hausse du volume des ventes attribuable à la conjoncture de marché favorable.



La marge brute s'est chiffrée à 8,2 millions de dollars pour le trimestre à l'étude, et elle comprend un profit de 2,6 millions de dollars lié à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute de la période correspondante de l'exercice précédent s'est chiffrée à 5,3 millions de dollars, et elle comprenait une perte de 0,5 million de dollars liée à l'évaluation à la valeur de marché.

La marge brute ajustée du troisième trimestre s'est établie à 5,5 millions de dollars, en baisse de 0,4 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La variation défavorable est principalement associée à la composition des produits vendus au cours du trimestre et à l'incidence des achats opportunistes à moindre coût de sirop d'érable au cours de l'exercice précédent. Cette variation a été partiellement contrebalancée par la hausse des volumes vendus au cours du troisième trimestre de l'exercice 2025. En conséquence, le pourcentage de la marge brute ajustée pour le troisième trimestre de l'exercice 2025 a été de 8,2 %, soit une diminution de 2,2 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Le résultat des activités d'exploitation du troisième trimestre de l'exercice 2025 s'est établi à 5,0 millions de dollars, comparativement à 2,2 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAILA du troisième trimestre de l'exercice 2025 s'est chiffré à 6,7 millions de dollars, par rapport à 3,8 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAILA ajusté du troisième trimestre de l'exercice 2025 a diminué de 0,3 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de la contraction de la marge brute ajustée et de la hausse des charges administratives et de vente, en partie contrebalancées par la diminution des frais de distribution.

PROJET LEAP

Le 11 août 2023, le conseil d'administration de Lantic a approuvé le projet LEAP. Le projet LEAP devrait faire augmenter d'environ 100 000 tonnes métriques la capacité d'approvisionnement en sucre raffiné du marché canadien en croissance et comprend des actifs de raffinage du sucre, de même que des actifs de logistique destinés à augmenter la capacité de livraison sur le marché de l'Ontario. Le coût total du projet LEAP devrait se situer entre 280 millions de dollars et 300 millions de dollars, et nous prévoyons une croissance de la capacité d'approvisionnement en sucre raffiné attribuable au projet LEAP qui sera mis en service d'ici la fin de l'année civile 2026.

Au cours du trimestre précédent, nous avons décidé de concentrer nos efforts sur la partie montréalaise du projet, qui est la pierre angulaire du projet LEAP, car elle comprend la capacité de raffinage du sucre supplémentaire de 100 000 tonnes métriques. À l'appui de notre stratégie, nous avons réaffecté des ressources liées à la partie torontoise du projet à la partie montréalaise afin de contribuer à son achèvement. Durant le trimestre, nous avons ajusté et échelonné les travaux liés à notre centre de distribution de Toronto afin de mieux faire concorder l'achèvement des travaux et la date de mise en service prévue de la capacité supplémentaire de raffinage du sucre à Montréal.

La phase de construction liée à l'accroissement de la capacité de raffinage du sucre à Montréal progresse comme prévu. Au cours des trois derniers mois, nous avons achevé la construction du nouveau local électrique, progressé dans les travaux de gros œuvre liés à la remise à neuf du bâtiment principal du projet d'agrandissement et commencé l'installation de l'équipement de raffinage du sucre et des infrastructures logistiques.

Nous finançons le projet LEAP au moyen d'une combinaison de capitaux empruntés, de capitaux propres, de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et de notre facilité de crédit renouvelable. Dans le cadre du plan de financement du projet LEAP, nous avons émis 22 769 000 actions ordinaires de RSI au cours de l'exercice 2024, pour un produit net de 112,5 millions de dollars. Nous avons également augmenté de 75 millions de dollars le montant disponible au titre de notre facilité de crédit renouvelable pour le porter à 340 millions de dollars. Au cours de l'exercice 2023, toujours dans le cadre du financement du projet LEAP, Lantic a conclu deux conventions de prêt garanti avec Investissement Québec (les « prêts d'IQ ») pour un montant maximal de 65 millions de dollars. Au 28 juin 2025, un montant de 7,4 millions de dollars était prélevé aux termes des prêts d'IQ. À l'heure actuelle, nous prévoyons effectuer un deuxième prélèvement sur cette facilité au quatrième trimestre de l'exercice 2025.

Au 28 juin 2025, un montant de 115,2 millions de dollars, incluant des intérêts de 3,1 millions de dollars, était inscrit à l'actif au titre des travaux de construction en cours, dans le bilan, pour le projet LEAP. Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2025, un montant de 61,3 millions de dollars a été inscrit à l'actif dans le cadre du projet LEAP.

PERSPECTIVES

Nous continuons de mettre l'accent sur une croissance constante, rentable et durable. Suivant une solide performance de nos deux secteurs d'activité en 2024 et au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2025, nous prévoyons dégager des résultats financiers solides en 2025, sous réserve de l'incidence négative possible des tarifs douaniers américains supplémentaires. La vigueur de la demande et des prix devrait se poursuivre pour notre secteur du sucre à l'avenir.

Du côté du secteur des produits de l'érable, nous nous attendons à ce que la reprise en 2024 ouvre la voie à une excellente année en 2025, dans un contexte de croissance du marché global des produits de l'érable, sous réserve également de l'incidence négative possible des tarifs douaniers américains supplémentaires.



La volatilité du marché actuelle attribuable à la remise en cause des conditions commerciales en lien avec les tarifs douaniers américains sur les importations a eu une incidence limitée sur nos activités et celles de nos clients jusqu'à présent. Nous suivons de près l'évolution de la situation et nous collaborons étroitement avec les différentes parties prenantes en ce qui a trait à nos deux secteurs d'activités, et nous ajusterons notre stratégie commerciale au besoin.

Secteur du sucre

Nous nous attendons à ce que le secteur du sucre fasse bonne figure au cours de l'exercice 2025. La demande de sucre sous-jacente en Amérique du Nord demeure favorable. Nos perspectives en matière de volumes de ventes pour l'exercice 2025 demeurent inchangées par rapport à celles du trimestre dernier, soit 785 000 tonnes métriques. Dans l'ensemble, cela représenterait une augmentation d'un exercice à l'autre d'environ 1 % par rapport à 2024, après ajustement pour tenir compte de l'incidence défavorable de l'arrêt de travail à Vancouver, qui a réduit les volumes au cours des deux premiers trimestres de l'exercice précédent. Nos perspectives en matière de volumes de ventes reflètent la volatilité actuelle du marché liée aux effets persistants des tarifs douaniers américains potentiels ainsi qu'une certaine faiblesse de la demande de la part de certains de nos clients industriels sous l'effet des hausses de prix pour d'autres ingrédients connexes comme le cacao. Nous prévoyons de continuer à donner la priorité aux ventes sur le marché national et de saisir les occasions de ventes à l'exportation au cours de l'exercice 2025, dans le but de respecter constamment nos engagements envers nos clients.

À Taber, la période des récoltes a donné environ 100 000 tonnes métriques de sucre de betterave, ce qui est inférieur aux prévisions compte tenu de la quantité de betteraves reçues. La baisse du rendement s'explique par les conditions météorologiques défavorables qui ont eu une incidence sur les conditions d'entreposage en décembre, en janvier et en février, ce qui a entraîné la détérioration de certaines des betteraves à sucre reçues, nous amenant à rejeter un plus grand nombre de betteraves que d'habitude, ce qui a réduit la production globale de sucre. Des betteraves à sucre ont été semées sur une superficie totale de 22 500 acres pour la récolte de l'année prochaine, dans le cadre de la nouvelle entente de cinq ans avec l'association des producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta signée le 9 mai 2025.

Les coûts de production et les programmes d'entretien de nos trois usines de production devraient augmenter en 2025 en raison de l'accroissement des coûts d'entretien pour les neuf premiers mois de 2025 découlant de bris d'équipement, principalement à Montréal. Autre facteur qui a contribué à l'accroissement, l'augmentation des coûts liés au marché et des hausses salariales annuelles pour les employés. Pour 2025, nous envisageons de poursuivre les activités d'entretien nécessaires pour assurer un processus de production sans heurts afin de répondre aux besoins de nos clients. Nous restons déterminés à gérer nos coûts de manière responsable et à entretenir adéquatement nos actifs de production et les installations connexes, ce qui nous permet d'offrir à notre personnel un environnement de travail sécuritaire, tout en assurant un approvisionnement régulier à nos clients.

Les frais de distribution devraient être légèrement plus élevés en 2025 par rapport à 2024. Cette estimation rend compte de la conjoncture actuelle du marché et tient compte du coût lié au transfert du sucre entre nos installations pour répondre à la demande de nos clients en attendant que notre projet LEAP soit achevé.

Pour 2025, les charges administratives et de vente devraient être légèrement supérieures à celles de 2024 en raison d'une charge non récurrente comptabilisée au troisième trimestre de 2025 relativement à des indemnités de départ.

Nous nous attendons à ce que nos coûts de financement soient stables au cours de l'exercice 2025, puisque la trésorerie excédentaire liée au calendrier de la partie financement par capitaux propres du projet LEAP entraîne une augmentation temporaire de nos liquidités disponibles, ce qui atténue l'incidence du taux d'intérêt plus élevé sur notre facilité de crédit. Nous avons été en mesure d'atténuer l'incidence des récentes hausses des taux d'intérêt et des coûts de l'énergie grâce à notre stratégie de couverture pluriannuelle. Nous prévoyons que notre stratégie de couverture continuera d'atténuer notre exposition à ces risques au cours de l'exercice 2025.

Les dépenses affectées aux projets d'immobilisations des activités régulières devraient diminuer légèrement au cours de l'exercice 2025 par rapport à 2024. Nous prévoyons consacrer de 25,0 millions de dollars à 30,0 millions de dollars à différentes initiatives. Cette estimation des dépenses d'investissement ne tient pas compte des dépenses engagées pour notre projet LEAP, lesquelles sont actuellement estimées à environ 90 millions de dollars pour l'exercice 2025.

Secteur des produits de l'érable

Nous prévoyons que les résultats financiers de notre secteur des produits de l'érable seront solides en 2025, après la reprise observée au cours de l'exercice écoulé et les excellents résultats au cours des neuf premiers mois. À l'heure actuelle, nous prévoyons que les volumes de ventes augmenteront de 3,0 millions de livres en 2025, ce qui représente un taux de croissance d'environ 6,5 %, sous réserve de l'incidence négative éventuelle de l'imposition potentielle de tarifs douaniers américains. Ces attentes au titre du volume des ventes tiennent compte de la conjoncture mondiale actuelle du marché et de la disponibilité prévue des quantités de sirop d'érable provenant des producteurs.

La récolte de sirop d'érable de 2025 a permis la production de 4,1 livres de sirop d'érable par entaille au Québec, ce qui est plus élevé que la moyenne du secteur. Nous nous sommes assurés d'avoir suffisamment de sirop d'érable pour répondre à la demande attendue de nos clients.



Nous prévoyons consacrer des dépenses de l'ordre de 1,0 million de dollars à 1,7 million de dollars par année à des projets d'immobilisations pour le secteur des produits de l'érable. La principale motivation des projets d'immobilisations retenus est l'amélioration de la productivité et de la rentabilité au moyen de l'automatisation.

Se reporter à la rubriques « Énoncés prospectifs » ci-après.

Le rapport de gestion et les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités de Rogers pour le troisième trimestre de l'exercice 2025 peuvent être consultés sur www.LanticRogers.com ou sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

Mise en garde concernant les mesures non conformes aux IFRS

Lors de l'analyse de nos résultats, en plus des mesures financières calculées et présentées conformément aux IFRS, nous recourons également à un certain nombre de mesures financières non conformes aux IFRS. Par mesure financière non conforme aux IFRS, on entend une mesure numérique de la performance, de la situation financière ou des flux de trésorerie d'une société qui exclut (inclut) des montants, ou fait l'objet d'ajustements ayant pour effet d'exclure (d'inclure) des montants, qui sont inclus (exclus) dans la plupart des mesures directement comparables calculées et présentées conformément aux IFRS. Les mesures financières non conformes aux IFRS ne faisant pas l'objet d'une définition normalisée, il pourrait donc être impossible de les comparer avec les mesures financières non conformes aux IFRS présentées par d'autres sociétés exerçant les mêmes activités ou des activités similaires. Les investisseurs sont priés de lire intégralement nos états financiers consolidés audités ainsi que nos rapports mis à la disposition du public, et de ne pas se fier à une seule mesure financière.

Nous utilisons ces mesures financières non conformes aux IFRS à titre de complément de nos résultats présentés en vertu des IFRS. Elles permettent de présenter nos activités sous un angle différent et, conjuguées à nos résultats formulés en vertu des IFRS et aux rapprochements avec les mesures financières correspondantes conformes aux IFRS, elles font ressortir de manière plus nette les facteurs et tendances touchant nos activités. Pour obtenir plus d'informations, il faut se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » qui figure à la fin du rapport de gestion qui se rapporte au trimestre considéré.

Le texte qui suit présente la définition des mesures non conformes aux IFRS utilisées dans le présent communiqué de presse :

- La marge brute ajustée s'entend de la marge brute compte tenu de « l'ajustement du coût des ventes », lequel comprend les profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme, tels qu'ils sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, et le cumul des écarts temporaires découlant des profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme.
- Le résultat ajusté des activités d'exploitation s'entend du résultat des activités d'exploitation compte tenu de l'ajustement du coût des ventes.
- Le BAIIA s'entend du bénéfice avant les intérêts, l'impôt et l'amortissement.
- Le BAIIA ajusté s'entend du résultat des activités d'exploitation après ajustement afin de rajouter la dotation aux amortissements.
- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net compte tenu de l'ajustement du coût des ventes et de l'incidence fiscale sur ces ajustements.
- Le taux de la marge brute ajustée par TM s'entend de la marge brute ajustée du secteur du sucre divisée par le volume des ventes de ce même secteur.
- Le pourcentage de la marge brute ajustée s'entend de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable divisée par les produits tirés de ce même secteur.
- Le bénéfice net ajusté par action s'entend du bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.
- Les flux de trésorerie disponibles s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers. Sont inclus les frais de financement différés, les fonds tirés de l'exercice d'options sur actions, les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée et des dépenses en immobilisations associées au projet LEAP, et les paiements effectués au titre des contrats de location-acquisition.

Dans le présent communiqué de presse, nous traitons des mesures financières non conformes aux IFRS, en décrivant notamment les raisons pour lesquelles nous estimons que ces mesures fournissent des renseignements utiles sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie, le cas échéant, et, dans la mesure où cela est important, les autres fins visées par le recours à ces mesures. Ces mesures ne doivent pas être considérées individuellement ni perçues comme étant un substitut à une analyse de nos résultats présentés aux termes des IFRS. Les rapprochements des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures financières conformes aux IFRS les plus directement comparables sont présentés ci-après.



RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	T3 2025			T3 2024		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	40 340	8 160	48 500	31 304	5 331	36 635
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	6 117	(2 624)	3 493	10 558	549	11 107
Marge brute ajustée	46 457	5 536	51 993	41 862	5 880	47 742
Résultat des activités d'exploitation	20 772	4 950	25 722	14 164	2 151	16 315
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	6 117	(2 624)	3 493	10 558	549	11 107
Résultat ajusté des activités d'exploitation	26 889	2 326	29 215	24 722	2 700	27 422
Résultat des activités d'exploitation	20 772	4 950	25 722	14 164	2 151	16 315
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	5 648	1 701	7 349	5 389	1 668	7 057
BAlIA ¹⁾	26 420	6 651	33 071	19 553	3 819	23 372
BAlIA ¹⁾	26 420	6 651	33 071	19 553	3 819	23 372
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	6 117	(2 624)	3 493	10 558	549	11 107
BAlIA ajusté	32 537	4 027	36 564	30 111	4 368	34 479
Bénéfice net			14 429			7 379
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾			3 493			11 107
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ¹⁾			21			943
Impôt sur les ajustements ci-dessus			(902)			(3 092)
Bénéfice net ajusté			17 041			16 337
Bénéfice net de base par action			0,11			0,06
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			0,02			0,07
Bénéfice net ajusté de base par action			0,13			0,13

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés » du rapport de gestion pour obtenir plus d'informations.



RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	CUM 2025			CUM 2024		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	126 022	22 183	148 205	107 710	18 430	126 140
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	2 924	(380)	2 544	15 331	(118)	15 213
Marge brute ajustée	128 946	21 803	150 749	123 041	18 312	141 353
Résultat des activités d'exploitation	73 886	12 134	86 020	58 098	9 031	67 129
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	2 924	(380)	2 544	15 331	(118)	15 213
Résultat ajusté des activités d'exploitation	76 810	11 754	88 564	73 429	8 913	82 342
Résultat des activités d'exploitation	73 886	12 134	86 020	58 098	9 031	67 129
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	17 212	5 105	22 317	15 949	5 003	20 952
BAIIA ¹⁾	91 098	17 239	108 337	74 047	14 034	88 081
BAIIA ¹⁾	91 098	17 239	108 337	74 047	14 034	88 081
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	2 924	(380)	2 544	15 331	(118)	15 213
BAIIA ajusté ¹⁾	94 022	16 859	110 881	89 378	13 916	103 294
Bénéfice net			50 781			35 167
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾			2 544			15 213
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ¹⁾			71			1 837
Impôt sur les ajustements ci-dessus			(673)			(4 376)
Bénéfice net ajusté			52 723			47 841
Bénéfice net de base par action			0,40			0,31
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			0,01			0,11
Bénéfice net ajusté de base par action			0,41			0,42

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés » du rapport de gestion pour obtenir plus d'informations.



Audioconférence et webémission

Rogers tiendra une audioconférence pour discuter des résultats du troisième trimestre de l'exercice 2025 le 12 août 2025 à 8 h (heure de l'Est). Si vous souhaitez y participer par téléphone, veuillez composer le 1-800-717-1738. Pour accéder à la présentation webdiffusée en direct, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous :

<https://onlinexperiences.com/Launch/QReg/ShowUUID=21FE39B6-54E4-418C-87AF-93591DECF4D7&LangLocaleID=1033>

Pour écouter l'enregistrement de l'audioconférence qui sera disponible peu après sa conclusion, composez le 1-888-660-6264 suivi du code d'accès 08258#. L'enregistrement sera disponible jusqu'au 12 septembre 2025. Il sera également possible d'écouter une émission audio webdiffusée en direct de l'audioconférence sur notre site à l'adresse www.LanticRogers.com.

À propos de Rogers Sugar

Rogers Sugar a été constituée en société sous le régime des lois du Canada. Elle détient la totalité des actions ordinaires de Lantic et ses bureaux administratifs sont situés à Montréal, au Québec. Lantic exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de transformation du sucre de betterave à Taber, en Alberta, seule usine de transformation de la betterave au Canada. Lantic exploite également un centre de distribution à Toronto, en Ontario. Les produits du sucre de Lantic sont commercialisés principalement sous la marque de commerce « Lantic » dans l'Est du Canada et sous la marque de commerce « Rogers » dans l'Ouest canadien. Ils comprennent le sucre cristallisé, le sucre à glacer, les cubes de sucre, la cassonade dorée et la cassonade brune, le sucre liquide ainsi que les sirops de spécialité. Lantic est propriétaire de la totalité des actions ordinaires de Lantic Érable Inc. (auparavant connue sous la dénomination The Maple Treat Corporation) et son siège social est situé à Montréal, au Québec. Lantic Érable Inc. exploite des usines d'embouteillage à Granby, à Dégelis, et à Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits de Lantic Érable Inc., qui comprennent le sirop d'érable, le sucre d'érable et les produits dérivés du sirop d'érable, sont offerts par des distributeurs dans environ 50 pays et sont vendus au détail sous diverses marques.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur Rogers, veuillez consulter notre site Web à l'adresse www.LanticRogers.com.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent rapport comporte des déclarations ou de l'information qui sont ou peuvent être des énoncés prospectifs ou de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Les énoncés prospectifs peuvent inclure notamment des énoncés et des renseignements qui reflètent nos prévisions actuelles à l'égard de la performance et d'événements futurs. L'utilisation de termes comme « pouvoir », « devoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « supposer », « prévoir », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables, et/ou les tournures négatives de celles-ci, vise à signaler des énoncés prospectifs. Sans prétendre en faire la liste complète, nous prévenons les investisseurs que les énoncés portant sur les sujets suivants sont des énoncés prospectifs ou sont susceptibles d'en être :

- l'incidence possible des tarifs douaniers américains sur les ventes à l'exportation de sucre raffiné, de produits contenant du sucre et de produits de l'érable;
- la demande future de sucre raffiné et de sirop d'érable et les volumes de ventes connexes,
- les progrès et toutes les autres informations à fournir à l'égard de notre projet LEAP,
- les prix futurs du sucre brut n° 11,
- le prix du gaz naturel,
- les prévisions sur la production de sucre de betterave à notre usine de Taber,
- le niveau des dividendes futurs,
- l'état d'avancement des réglementations et des enquêtes gouvernementales,
- les prévisions concernant la performance financière future.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des estimations que nous avons faites et des hypothèses que nous avons posées en fonction de notre expérience et de notre perception des tendances passées, de la conjoncture et d'événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que nous jugeons pertinents et raisonnables dans les circonstances. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations et ces hypothèses s'avèreront exactes. Les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes, connus ou inconnus, et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels ou les événements diffèrent sensiblement des attentes qui y sont exprimées. La performance et les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs, des résultats passés ou des attentes au cours de la période considérée.

Le lecteur est invité à se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes » qui figure dans le présent rapport de gestion pour obtenir plus d'informations sur les facteurs de risque et d'autres événements qui sont indépendants de la volonté de Rogers. Ces risques sont également décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle.

Bien que la Société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs soient raisonnables dans les circonstances actuelles, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, car rien ne garantit que ceux-ci se révéleront exacts. Les énoncés prospectifs aux présentes sont formulés à la date du présent rapport de gestion, et nous déclinons toute responsabilité

Lantic

ROGERS

Lantic
ÉRABLE  MAPLE

quant à la mise à jour ou à la révision de ces énoncés par suite d'événements ou de circonstances postérieurs à la date des présentes, à moins que nous n'y soyons tenus en vertu de la loi.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

M. Jean-Sébastien Couillard

Vice-président des finances, chef de la direction financière et secrétaire corporatif

Téléphone : 514 940-4350

Courriel : jscouillard@lantic.ca

Lantic

ROGERS

Lantic
ÉRABLE + MAPLE

ROGERS SUGAR INC.
Rapport financier
T3 2025



Le présent rapport de gestion de Rogers Sugar Inc. (la « Société », « Rogers », « RSI » ou « nous », « nos » et « notre ») daté du 11 août 2025 doit être lu conjointement avec les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités et les notes y afférentes pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 28 juin 2025, ainsi qu'avec les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 28 septembre 2024. Le présent rapport de gestion porte sur les résultats de Rogers, Lantic Inc. (« Lantic ») (Rogers et Lantic ci-après collectivement désignées par le « secteur du sucre ») et Lantic Érable Inc. (« Lantic Érable », auparavant connue sous la dénomination The Maple Treat Corporation et ci-après désignée par le « secteur des produits de l'érable »).

La direction est responsable de la préparation du présent rapport de gestion, lequel a été examiné et approuvé par le comité d'audit et par le conseil d'administration de Rogers.

TABLE DES MATIÈRES

NOS ACTIVITÉS.....	3
FAITS SAILLANTS	3
PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET FAITS SAILLANTS	4
Résultats ajustés	5
INFORMATION SECTORIELLE	7
Secteur du sucre.....	8
Secteur des produits de l'érable.....	13
PERSPECTIVES	15
Secteur du sucre.....	15
Secteur des produits de l'érable.....	16
RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES.....	16
Produits totaux	16
Marge brute	17
Résultat des activités d'exploitation.....	17
Charges financières nettes	17
Imposition.....	18
Bénéfice net	18
Résumé des résultats trimestriels.....	19
Situation financière.....	20
Liquidités.....	20
Flux de trésorerie disponibles	21
Obligations contractuelles.....	23
Ressources en capital.....	23
TITRES EN CIRCULATION.....	23
RISQUES ET INCERTITUDES	24
MESURES NON CONFORMES AUX IFRS.....	26
PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES	30
CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES NON ENCORE ADOPTÉS.....	30
CONTRÔLES ET PROCÉDURES.....	30
ÉNONCÉS PROSPECTIFS.....	30

NOS ACTIVITÉS

Tout au long de son histoire qui a commencé en 1888, Rogers a toujours su offrir au marché canadien des produits du sucre de haute qualité.

Lantic, la filiale entièrement détenue par Rogers, exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de transformation du sucre de betterave à Taber, en Alberta, seule usine de transformation de la betterave au Canada. Les produits du sucre de Lantic sont commercialisés généralement sous la marque de commerce « Lantic » dans l'Est du Canada et sous la marque de commerce « Rogers » dans l'Ouest canadien. Ils comprennent le sucre cristallisé, le sucre à glacer, les cubes de sucre, la cassonade dorée et la cassonade brune, le sucre liquide ainsi que les sirops de spécialité. Nous exploitons également un centre de distribution à Toronto, en Ontario.

Lantic Érable exploite des usines d'embouteillage à Granby, à Dégelis et à Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits vendus par Lantic Érable, qui comprennent le sirop d'érable, le sucre d'érable et les produits dérivés du sirop d'érable, sont offerts principalement par des distributeurs dans environ 50 pays.

Nos activités sont regroupées en deux secteurs distincts, soit le secteur du sucre qui englobe notamment le sucre raffiné et ses sous-produits, et le secteur des produits de l'érable, qui englobe notamment le sirop d'érable et les produits à base de sirop d'érable.

FAITS SAILLANTS

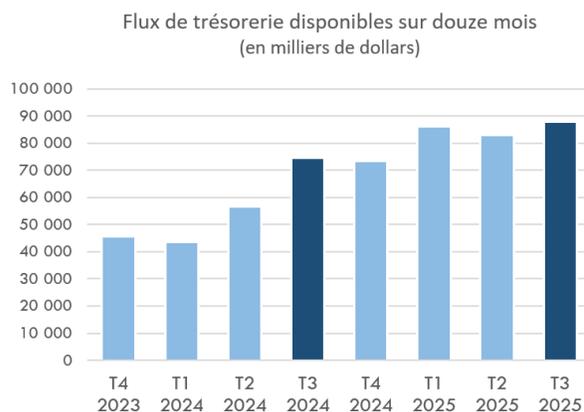
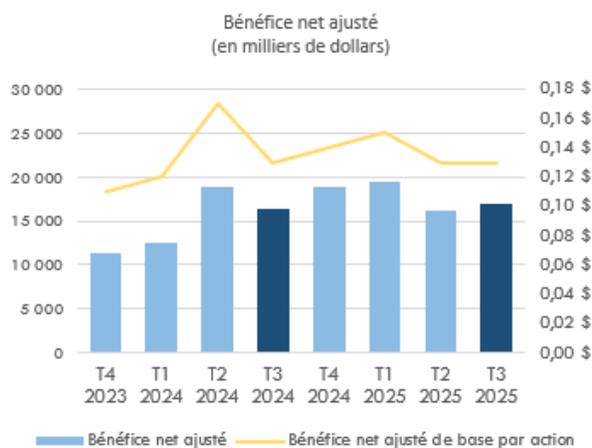
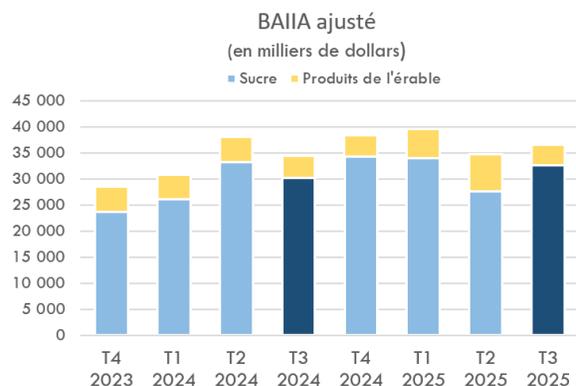
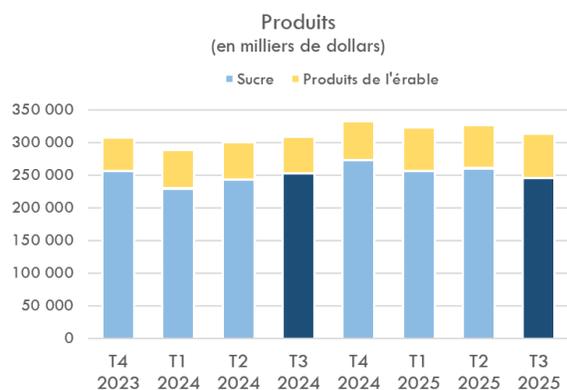
- La volatilité du marché actuelle attribuable aux conditions commerciales en lien avec les nouveaux tarifs douaniers américains sur les importations a eu une incidence limitée sur nos activités et celles de nos clients jusqu'à présent. Nous suivons de près l'évolution de la situation et nous collaborons étroitement avec les différentes parties prenantes.
- Au troisième trimestre, nous avons modifié légalement la dénomination du secteur des produits de l'érable, qui est passée de The Maple Treat Corporation à Lantic Érable Inc.
- Le bénéfice net ajusté¹⁾ consolidé du troisième trimestre et des neuf premiers mois de l'exercice 2025 s'est établi à 17,0 millions de dollars et à 52,7 millions de dollars, par rapport à 16,3 millions de dollars et à 47,8 millions de dollars pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ consolidé du troisième trimestre de l'exercice 2025 s'est chiffré à 36,6 millions de dollars, en hausse de 2,1 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de l'apport plus important de notre secteur du sucre, contrebalancé en partie par l'apport légèrement moindre de notre secteur des produits de l'érable.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ consolidé des neuf premiers mois de l'exercice 2025 s'est établi à 110,9 millions de dollars, en hausse de 7,6 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation des volumes de ventes dans nos deux secteurs d'activité.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ du secteur du sucre s'est établi à 32,5 millions de dollars au troisième trimestre, ce qui représente une hausse de 2,4 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout de l'accroissement des volumes de ventes et de la marge brute ajustée.
- Les volumes de ventes du secteur du sucre, qui se sont établis à 191 100 tonnes métriques pour le trimestre à l'étude, ont été conformes à nos attentes, malgré la volatilité du marché actuelle attribuable à la révision des conditions commerciales avec les États-Unis.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ du secteur des produits de l'érable s'est établi à 4,0 millions de dollars au troisième trimestre, ce qui constitue une baisse de 0,3 million de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, attribuable en grande partie à la composition défavorable des produits vendus au cours du trimestre et à l'incidence des achats opportunistes de sirop d'érable au cours de l'exercice précédent, qui ont eu un effet favorable sur le coût des produits vendus.
- Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2025, les volumes de ventes du secteur des produits de l'érable ont augmenté de 16 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent en raison des conditions de marché favorables.
- Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2025, un montant de 30,3 millions de dollars a été affecté à des entrées d'immobilisations corporelles, dont une tranche de 25,7 millions de dollars a été affectée à l'accroissement de la capacité de raffinage et de logistique de notre secteur du sucre de l'Est du Canada (le « projet LEAP »).
- La phase de construction liée à l'accroissement de la capacité de raffinage du sucre du projet LEAP à Montréal progresse comme prévu. Au troisième trimestre, nous avons achevé la construction du nouveau local électrique, progressé dans les travaux de gros œuvre liés à la remise à neuf du bâtiment principal du projet d'agrandissement et commencé l'installation de l'équipement de raffinage du sucre et des infrastructures logistiques.
- Les flux de trésorerie disponibles¹⁾ pour la période de douze mois close le 28 juin 2025 se sont élevés à 87,8 millions de dollars, en hausse de 13,3 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement de l'augmentation du BAIIA ajusté¹⁾ consolidé.
- Le 9 mai 2025, nous avons conclu une nouvelle entente de cinq ans avec les producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta pour l'approvisionnement de l'usine de betteraves de Taber. La première récolte visée par la nouvelle entente sera celle de l'automne 2025.
- Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2025, nous avons versé un dividende sur actions ordinaires de 0,09 \$ par action à nos actionnaires, ce qui correspond à un montant de 11,5 millions de dollars.
- Après la clôture du trimestre, les débetures convertibles subordonnées non garanties de septième série (les « débetures de septième série ») d'un capital de 97,6 millions de dollars sont arrivées à échéance et ont été remboursées le 30 juin 2025 aux détenteurs.
- Le 11 août 2025, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action ordinaire, lequel sera payable au plus tard le 15 octobre 2025.
- Le 11 août 2025, Eric Morisset a été nommé au conseil d'administration de RSI, avec prise d'effet le 2 septembre 2025. M. Morisset se présentera à l'élection lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires en février 2026.

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET FAITS SAILLANTS

(non audité) (en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	T3 2025	T3 2024	CUM 2025	CUM 2024
Sucre (en tonnes métriques)	191 147	185 799	585 502	548 793
Sirup d'érable (en milliers de livres)	13 796	11 392	40 472	35 021
Produits totaux	313 761	309 091	963 236	898 734
Marge brute	48 500	36 635	148 205	126 140
Ajustement du coût des ventes ¹⁾	(3 493)	(11 107)	(2 544)	(15 213)
Marge brute ajustée ¹⁾	51 993	47 742	150 749	141 353
Résultat des activités d'exploitation	25 722	16 315	86 020	67 129
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	29 215	27 422	88 564	82 342
BAIIA ¹⁾	33 071	23 372	108 337	88 081
BAIIA ajusté ¹⁾	36 564	34 479	110 881	103 294
Bénéfice net	14 429	7 379	50 781	35 167
de base par action	0,11	0,06	0,40	0,31
dilué par action	0,10	0,06	0,36	0,28
Bénéfice net ajusté ¹⁾	17 041	16 337	52 723	47 841
Bénéfice net ajusté de base par action ¹⁾	0,13	0,13	0,41	0,42
Flux de trésorerie disponibles sur douze mois ¹⁾	87 804	74 542	87 804	74 542
Dividendes par action	0,09	0,09	0,27	0,27

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.



Résultats ajustés

Dans le cours normal de nos activités, nous avons recours à des instruments financiers dérivés sous forme de contrats à terme normalisés sur le sucre, de contrats de change à terme, de contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et de swaps de taux d'intérêt. Nous avons désigné les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et les swaps de taux d'intérêt que nous avons conclus pour nous prémunir contre les fluctuations du cours du gaz naturel et des taux d'intérêt comme étant des couvertures de flux de trésorerie. Les instruments financiers dérivés liés aux contrats à terme normalisés sur le sucre et aux contrats de change à terme sont évalués à la valeur de marché à chaque date de clôture et sont imputés à l'état consolidé résumé du résultat net. Les montants des profits ou pertes latents découlant des contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et des swaps de taux d'intérêt qui sont admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les montants des profits ou pertes latents découlant des swaps de taux d'intérêt qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés à l'état consolidé résumé du résultat net. Ces montants sont retirés et inclus dans le résultat net du même poste de l'état consolidé résumé du résultat net et du résultat global que l'élément couvert, dans la même période que celle pendant laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net, réduisant la volatilité du bénéfice liée aux variations de l'évaluation de ces instruments de couverture dérivés.

Nous estimons que nos résultats financiers sont davantage représentatifs de nos activités pour les gestionnaires ainsi que pour les investisseurs, les analystes et les autres parties intéressées lorsqu'ils sont présentés après ajustement pour tenir compte des profits ou des pertes découlant des instruments financiers dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture. Ces résultats financiers ajustés apportent une compréhension plus complète des facteurs et des tendances susceptibles d'influer sur nos activités. Cette évaluation n'est pas conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

Nous utilisons les résultats ajustés non conformes aux IFRS de la Société exploitante pour mesurer et évaluer la performance de l'entreprise au moyen de notre marge brute ajustée, de notre pourcentage de la marge brute ajustée, de notre taux de la marge brute ajustée, de notre résultat ajusté des activités d'exploitation, de notre BAIIA ajusté, de notre bénéfice net ajusté, de notre bénéfice net ajusté par action et de nos flux de trésorerie disponibles sur douze mois. Ces mesures non conformes aux IFRS sont évaluées sur une base consolidée et par secteur, à l'exclusion du pourcentage de la marge brute ajustée, de la marge brute ajustée par tonne métrique, du bénéfice net ajusté par action et des flux de trésorerie disponibles sur douze mois. Nous estimons par ailleurs que ces mesures sont importantes pour les investisseurs et pour les parties qui évaluent notre performance à la lumière de nos résultats antérieurs. Nous avons également recours à la marge brute ajustée, au BAIIA ajusté, au résultat ajusté des activités d'exploitation, au bénéfice net ajusté, au bénéfice net ajusté par action et aux flux de trésorerie disponibles sur douze mois lorsque nous présentons les résultats au conseil d'administration, aux analystes, aux investisseurs, aux banques et à d'autres parties intéressées. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

AJUSTEMENT DES RÉSULTATS

Bénéfice (perte) (en milliers de dollars)	T3 2025			T3 2024		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Évaluation à la valeur de marché relativement aux instruments suivants :						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	(2 934)	–	(2 934)	(7 240)	–	(7 240)
Contrats de change à terme	1 020	3 007	4 027	540	(550)	(10)
Ajustement total à la valeur de marché à l'égard des dérivés	(1 914)	3 007	1 093	(6 700)	(550)	(7 250)
Cumul des écarts temporaires	(4 203)	(383)	(4 586)	(3 858)	1	(3 857)
Ajustement total du coût des ventes	(6 117)	2 624	(3 493)	(10 558)	(549)	(11 107)
Bénéfice (perte) (en milliers de dollars)	CUM 2025			CUM 2024		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Évaluation à la valeur de marché relativement aux instruments suivants :						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	(5 836)	–	(5 836)	(8 776)	–	(8 776)
Contrats de change à terme	(4 752)	(897)	(5 649)	1 815	103	1 918
Ajustement total à la valeur de marché à l'égard des dérivés	(10 588)	(897)	(11 485)	(6 961)	103	(6 858)
Cumul des écarts temporaires	7 664	1 277	8 941	(8 370)	15	(8 355)
Ajustement total du coût des ventes	(2 924)	380	(2 544)	(15 331)	118	(15 213)

Les variations de l'ajustement à la valeur de marché des dérivés s'expliquent par la variation du cours du sucre brut n° 11 sur le marché (le « sucre brut n° 11 »), ainsi que par la fluctuation des taux de change.

Nous ne comptabilisons le cumul des écarts temporaires attribuables aux profits et pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché qu'au moment de la vente de sucre à un client. Les profits et pertes sur les transactions de sucre et les opérations de change sur papier connexes sont largement compensés par les profits et pertes correspondants sur les transactions physiques, c'est-à-dire les contrats de vente et d'achat conclus avec les clients et les fournisseurs.

Les ajustements susmentionnés sont ajoutés aux résultats liés à l'évaluation à la valeur de marché ou retranchés desdits résultats pour obtenir l'ajustement total du coût des ventes. Pour le trimestre considéré et les neuf premiers mois de l'exercice 2025, l'ajustement total du coût des ventes s'est traduit par une perte de 3,5 millions de dollars et de 2,5 millions de dollars, respectivement, qui doit être ajoutée aux résultats consolidés. Pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent, l'ajustement total du coût des ventes s'est traduit par une perte de 11,1 millions de dollars et de 15,2 millions de dollars, respectivement, qui doit être ajoutée aux résultats consolidés.

Pour obtenir plus d'information sur ces ajustements, se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

INFORMATION SECTORIELLE

Résultats par secteur (en milliers de dollars)	T3 2025			T3 2024		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Produits	246 281	67 480	313 761	252 453	56 638	309 091
Marge brute	40 340	8 160	48 500	31 304	5 331	36 635
Charges administratives et de vente	13 173	3 088	16 261	11 003	2 833	13 836
Frais de distribution	6 395	122	6 517	6 137	347	6 484
Résultat des activités d'exploitation	20 772	4 950	25 722	14 164	2 151	16 315
Ajustement du coût des ventes ²⁾	6 117	(2 624)	3 493	10 558	549	11 107
Marge brute ajustée ¹⁾	46 457	5 536	51 993	41 862	5 880	47 742
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	26 889	2 326	29 215	24 722	2 700	27 422
BAIIA ¹⁾	26 420	6 651	33 071	19 553	3 819	23 372
BAIIA ajusté ¹⁾	32 537	4 027	36 564	30 111	4 368	34 479
<i>Renseignements supplémentaires</i>						
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des sorties	29 971	337	30 308	20 971	19	20 990
Augmentation de la provision pour obligation de mise hors service d'immobilisations incluse dans les immobilisations corporelles	-	-	-	5 892	-	5 892
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	107	58	165	290	-	290

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Résultats par secteur (en milliers de dollars)	CUM 2025			CUM 2024		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Produits	763 749	199 487	963 236	725 218	173 516	898 734
Marge brute	126 022	22 183	148 205	107 710	18 430	126 140
Charges administratives et de vente	32 039	9 420	41 459	31 197	8 510	39 707
Frais de distribution	20 097	629	20 726	18 415	889	19 304
Résultat des activités d'exploitation	73 886	12 134	86 020	58 098	9 031	67 129
Ajustement du coût des ventes ²⁾	2 924	(380)	2 544	15 331	(118)	15 213
Marge brute ajustée ¹⁾	128 946	21 803	150 749	123 041	18 312	141 353
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	76 810	11 754	88 564	73 429	8 913	82 342
BAIIA ¹⁾	91 098	17 239	108 337	74 047	14 034	88 081
BAIIA ajusté ¹⁾	94 022	16 859	110 881	89 378	13 916	103 294
<i>Renseignements supplémentaires</i>						
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des sorties	73 801	1 116	74 917	50 171	628	50 799
Augmentation de la provision pour obligation de mise hors service d'immobilisations incluse dans les immobilisations corporelles	-	-	-	5 892	-	5 892
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	1 847	183	2 030	3 046	109	3 155

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Secteur du sucre

PROJET LEAP

Le 11 août 2023, le conseil d'administration de Lantic a approuvé le projet LEAP. Le projet LEAP devrait faire augmenter d'environ 100 000 tonnes métriques la capacité d'approvisionnement en sucre raffiné du marché canadien en croissance et comprend des actifs de raffinage du sucre, de même que des actifs de logistique destinés à augmenter la capacité de livraison sur le marché de l'Ontario. Le coût total du projet LEAP devrait se situer entre 280 millions de dollars et 300 millions de dollars, et nous prévoyons une croissance de la capacité d'approvisionnement en sucre raffiné attribuable au projet LEAP qui sera mis en service d'ici la fin de l'année civile 2026.

Au cours du trimestre précédent, nous avons décidé de concentrer nos efforts sur la partie montréalaise du projet, qui est la pierre angulaire du projet LEAP, car elle comprend la capacité de raffinage du sucre supplémentaire de 100 000 tonnes métriques. À l'appui de notre stratégie, nous avons réaffecté des ressources liées à la partie torontoise du projet à la partie montréalaise afin de contribuer à son achèvement. Durant le trimestre, nous avons ajusté et échelonné les travaux liés à notre centre de distribution de Toronto afin de mieux faire concorder l'achèvement des travaux et la date de mise en service prévue de la capacité supplémentaire de raffinage du sucre à Montréal.

La phase de construction liée à l'accroissement de la capacité de raffinage du sucre à Montréal progresse comme prévu. Au cours des trois derniers mois, nous avons achevé la construction du nouveau local électrique, progressé dans les travaux de gros œuvre liés à la remise à neuf du bâtiment principal du projet d'agrandissement et commencé l'installation de l'équipement de raffinage du sucre et des infrastructures logistiques.

Nous finançons le projet LEAP au moyen d'une combinaison de capitaux empruntés, de capitaux propres, de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et de notre facilité de crédit renouvelable. Dans le cadre du plan de financement du projet LEAP, nous avons émis 22 769 000 actions ordinaires de RSI au cours de l'exercice 2024, pour un produit net de 112,5 millions de dollars. Nous avons également augmenté de 75 millions de dollars le montant disponible au titre de notre facilité de crédit renouvelable pour le porter à 340 millions de dollars. Au cours de l'exercice 2023, toujours dans le cadre du financement du projet LEAP, Lantic a conclu deux conventions de prêt garanti avec Investissement Québec (les « prêts d'IQ ») pour un montant maximal de 65 millions de dollars. Au 28 juin 2025, un montant de 7,4 millions de dollars était prélevé aux termes des prêts d'IQ. À l'heure actuelle, nous prévoyons effectuer un deuxième prélèvement sur cette facilité au quatrième trimestre de l'exercice 2025.

Au 28 juin 2025, un montant de 115,2 millions de dollars, incluant des intérêts de 3,1 millions de dollars, était inscrit à l'actif au titre des travaux de construction en cours, dans le bilan, pour le projet LEAP. Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2025, un montant de 61,3 millions de dollars a été inscrit à l'actif dans le cadre du projet LEAP.

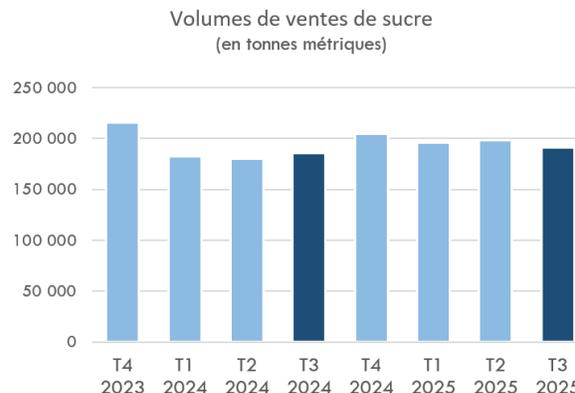
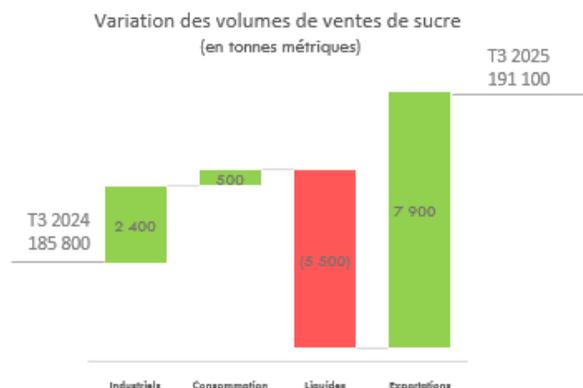
Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes ».

PRODUITS

	T3 2025	T3 2024	Δ	CUM 2025	CUM 2024	Δ
(en milliers de dollars)	246 281	252 453	(6 172)	763 749	725 218	38 531

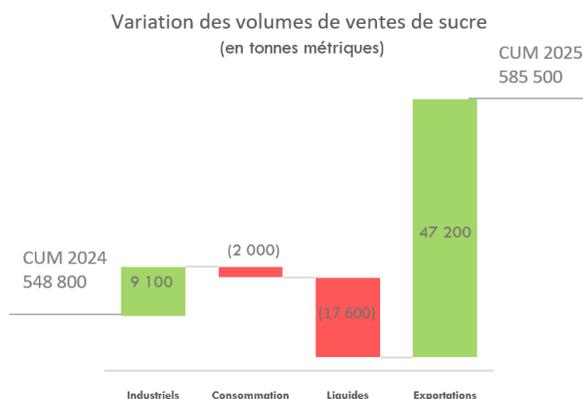
Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2025, les produits ont diminué de 6,2 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement de la baisse du prix moyen du sucre brut n° 11. Le prix moyen du sucre brut n° 11 a diminué de 2,2 cents US la livre pour se chiffrer à 17,4 cents US la livre pour le trimestre à l'étude, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La variation négative a été en partie contrebalancée par une hausse des volumes de ventes par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2025, les produits ont augmenté de 38,5 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. La variation positive s'explique en grande partie par la hausse des volumes de ventes par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement attribuable à l'incidence défavorable de l'arrêt de travail à notre usine de Vancouver, qui a réduit les volumes de ventes au cours des deux premiers trimestres de l'exercice 2024. La variation a été contrebalancée en partie par une diminution du prix du sucre brut n° 11 compris dans nos produits pour les neuf premiers mois de l'exercice 2025, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Le prix moyen du sucre brut n° 11 a diminué de 3,2 cents US la livre pour se chiffrer à 19,4 cents US la livre pour les neuf premiers mois de l'exercice à l'étude, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.



Au troisième trimestre de l'exercice 2025, les volumes de ventes de sucre se sont chiffrés à environ 191 100 tonnes métriques, ce qui représente une hausse d'environ 3 %, ou 5 300 tonnes métriques, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Les variations des volumes de ventes par catégorie de clients sont les suivantes :

- Les volumes de ventes de produits industriels ont augmenté de 2 400 tonnes métriques par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, sous l'effet de la forte demande de nos clients existants.
- Les volumes de ventes de produits liquides ont diminué de 5 500 tonnes métriques par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de la perte de deux clients importants dans l'Ouest canadien.
- Les volumes de ventes de produits de consommation ont enregistré une légère hausse par rapport à un an plus tôt, en raison du calendrier des ventes.
- Les volumes d'exportations ont augmenté de 7 900 tonnes métriques au troisième trimestre de 2025, ce qui s'explique par l'augmentation des ventes aux clients existants attribuable à la hausse de la demande du marché américain.



Au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2025, les volumes de ventes de sucre se sont chiffrés à environ 585 500 tonnes métriques, soit une hausse d'environ 7 %, ou 36 700 tonnes métriques, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique essentiellement par l'incidence défavorable nette de l'arrêt de travail à la raffinerie de Vancouver sur les volumes au cours des deux premiers trimestres de l'exercice 2024, qui a réduit les volumes de ventes d'environ 23 500 tonnes métriques.

Les variations des volumes de ventes par catégorie de clients sont les suivantes :

- Les volumes de ventes de produits industriels ont augmenté de 9 100 tonnes métriques par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, sous l'effet surtout de la forte demande actuelle de nos clients existants et de l'incidence défavorable de l'arrêt de travail à notre usine de Vancouver en 2024.
- Les volumes de ventes de produits de consommation ont diminué de 2 000 tonnes métriques par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout du calendrier des ventes.

Rapport sur les résultats du troisième trimestre de 2025

- Les volumes de ventes de produits liquides ont diminué de 17 600 tonnes métriques par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de la perte de deux clients importants dans l'Ouest canadien.
- Les volumes d'exportations ont augmenté de 47 200 tonnes métriques au premier trimestre de 2025, ce qui s'explique par l'incidence défavorable de l'arrêt de travail à notre usine de Vancouver en 2024, au cours de laquelle nous avons donné la priorité aux expéditions aux clients nationaux, et par l'augmentation des ventes aux clients existants au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2025 découlant de la demande accrue du marché américain.

MARGE BRUTE

	T3 2025	T3 2024	Δ	CUM 2025	CUM 2024	Δ
(en milliers de dollars, sauf les données par tonne métrique)						
Marge brute	40 340	31 304	9 036	126 022	107 710	18 312
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	6 117	10 558	(4 441)	2 924	15 331	(12 407)
Marge brute ajustée ¹⁾	46 457	41 862	4 595	128 946	123 041	5 905
Marge brute ajustée par tonne métrique ¹⁾	243	225	18	220	224	(4)
Éléments inclus dans la marge brute :						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	4 470	4 267	203	13 691	12 585	1 106

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

La marge brute s'est chiffrée à 40,3 millions de dollars et à 126,0 millions de dollars pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de l'exercice 2025, et elle comprend une perte de 6,1 millions de dollars et de 2,9 millions de dollars, respectivement, liée à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute des périodes correspondantes de l'exercice précédent s'est chiffrée respectivement à 31,3 millions de dollars et à 107,7 millions de dollars, et elle comprenait une perte de 10,6 millions de dollars et de 15,3 millions de dollars, respectivement, liée à l'évaluation à la valeur de marché.

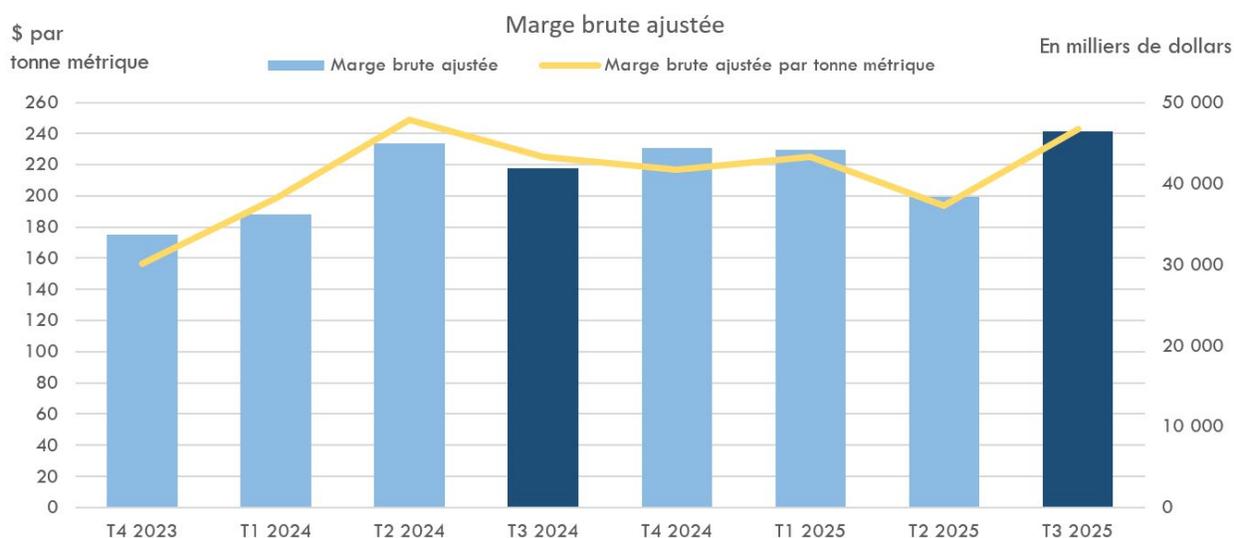
La marge brute ajustée s'est établie à 46,5 millions de dollars et à 128,9 millions de dollars pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de l'exercice 2025, respectivement, par rapport à 41,9 millions de dollars et à 123,0 millions de dollars pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.

La marge brute ajustée a augmenté de 4,6 millions de dollars au troisième trimestre comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, hausse qui s'explique principalement par l'augmentation des volumes de ventes et par les marges plus élevées sur les ventes de sucre du fait de l'accroissement des prix moyens pour les activités liées au raffinage du sucre.

La marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 243 \$ pour le troisième trimestre, ce qui représente une hausse de 18 \$ par tonne métrique par rapport à un an plus tôt. La variation favorable est principalement attribuable à la composition favorable des produits vendus et à des hausses de prix liées au marché pour les clients.

La marge brute ajustée pour les neuf premiers mois de l'exercice 2025 a augmenté de 5,9 millions de dollars par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de la hausse des volumes de ventes attribuable au retour à la normale des activités à Vancouver en 2025 après la grève au premier semestre de 2024, ainsi que des hausses de prix liées au marché pour les clients. Cette variation a été contrebalancée en partie par la hausse des coûts de production découlant surtout de l'intensification des activités d'entretien à la raffinerie de Montréal au premier semestre de 2025, en raison de bris d'équipement imprévus et de la composition défavorable des produits vendus au premier semestre de 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2025, la marge brute ajustée par tonne métrique s'est chiffrée à 220 \$, contre 224 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. La variation négative par tonne métrique s'explique principalement par la composition défavorable des produits vendus et l'augmentation des coûts de production par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.



AUTRES CHARGES

	T3 2025	T3 2024	Δ	CUM 2025	CUM 2024	Δ
(en milliers de dollars, sauf les données par tonne métrique)						
Charges administratives et de vente	13 173	11 003	2 170	32 039	31 197	842
Frais de distribution	6 395	6 137	258	20 097	18 415	1 682
<i>Éléments inclus dans les charges administratives et de vente</i>						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	230	180	50	682	575	107
<i>Éléments inclus dans les frais de distribution :</i>						
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	948	942	6	2 838	2 789	49

Au troisième trimestre de l'exercice 2025, les charges administratives et de vente ont progressé de 2,2 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La variation est principalement attribuable à une charge non récurrente de 1,6 million de dollars comptabilisée au cours du trimestre à l'étude relativement à des indemnités de départ. Cette variation s'explique également par des coûts supplémentaires liés au marché au titre des charges liées à la rémunération et aux avantages du personnel comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent. Les frais de distribution ont augmenté de 0,3 million de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout des coûts de logistique supplémentaires attribuables aux volumes de ventes d'exportations plus élevés.

Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2025, les charges administratives et de vente ont augmenté de 0,8 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La variation s'explique en grande partie par une charge non récurrente de 1,6 million de dollars comptabilisée au cours du troisième trimestre de l'exercice 2025 relativement à des indemnités de départ. Cette variation a été contrebalancée en partie par la diminution de la charge de rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie découlant des variations du cours de l'action servant à estimer la charge connexe. Les frais de distribution pour les neuf premiers mois de l'exercice 2025 ont augmenté de 1,7 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait surtout de la hausse des frais de logistique pour soutenir la croissance des volumes de ventes d'exportations.

RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	T3 2025	T3 2024	Δ	CUM 2025	CUM 2024	Δ
(en milliers de dollars)						
Résultat des activités d'exploitation	20 772	14 164	6 608	73 886	58 098	15 788
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	6 117	10 558	(4 441)	2 924	15 331	(12 407)
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	26 889	24 722	2 167	76 810	73 429	3 381
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	5 648	5 389	259	17 212	15 949	1 263
BAIIA ¹⁾	26 420	19 553	6 867	91 098	74 047	17 051
BAIIA ajusté ¹⁾	32 537	30 111	2 426	94 022	89 378	4 644

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Le résultat des activités d'exploitation du troisième trimestre et des neuf premiers mois de l'exercice 2025 s'est établi respectivement à 20,8 millions de dollars et à 73,9 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 6,6 millions de dollars et de 15,8 millions de dollars, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation du troisième trimestre s'est accru de 2,2 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par la hausse de la marge brute ajustée, contrebalancée en partie par l'accroissement des charges administratives et de vente et des frais de distribution. Le résultat ajusté des activités d'exploitation des neuf premiers mois de l'exercice 2025 a enregistré une augmentation de 3,4 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent en raison de la hausse de la marge brute ajustée, contrebalancée en partie par la hausse des frais de distribution et des charges administratives et de vente.

Le BAIIA du troisième trimestre et des neuf premiers mois de l'exercice 2025 s'est établi à 26,4 millions de dollars et à 91,1 millions de dollars, respectivement, en hausse de 6,9 millions de dollars et de 17,1 millions de dollars, respectivement par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

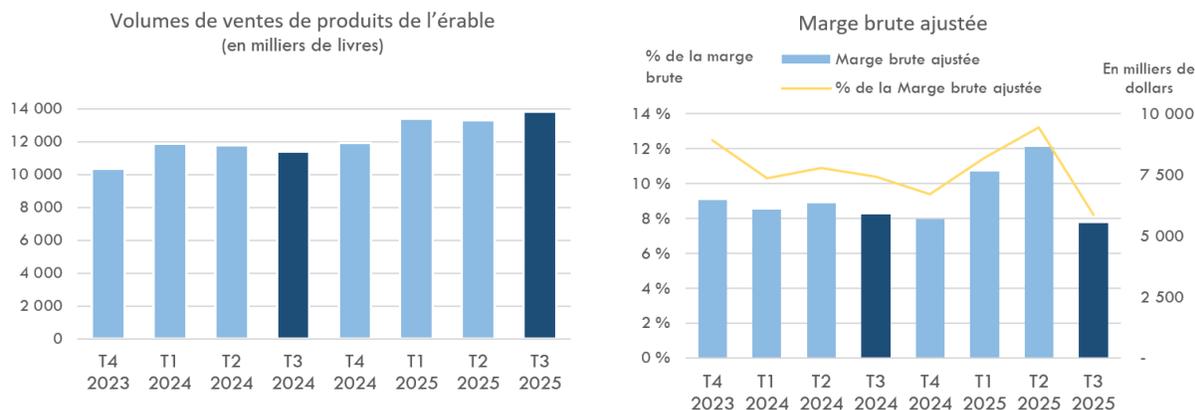
Le BAIIA ajusté du troisième trimestre s'est établi à 32,5 millions de dollars, en hausse de 2,4 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui est essentiellement attribuable à la hausse de la marge brute ajustée, facteur atténué par l'augmentation des frais de distribution et des charges administratives et de vente. Le BAIIA ajusté des neuf premiers mois de l'exercice 2025 s'est établi à 94,0 millions de dollars, en hausse de 4,6 millions de dollars, essentiellement du fait de la hausse de la marge brute ajustée, contrebalancée en partie par l'augmentation des frais de distribution et des charges administratives et de vente, comme il est décrit plus haut.

Secteur des produits de l'érable

PRODUITS

	T3 2025	T3 2024	Δ	CUM 2025	CUM 2024	Δ
(en milliers de dollars, sauf le volume)						
Volume (en milliers de livres)	13 796	11 392	2 404	40 472	35 021	5 451
Produits	67 480	56 638	10 842	199 487	173 516	25 971

Les produits du troisième trimestre et des neuf premiers mois de l'exercice 2025 ont crû de 10,8 millions de dollars et de 26,0 millions de dollars, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse du volume des ventes attribuable à la conjoncture de marché favorable.



MARGE BRUTE

	T3 2025	T3 2024	Δ	CUM 2025	CUM 2024	Δ
(en milliers de dollars, sauf les données sur le taux de la marge brute ajustée)						
Marge brute	8 160	5 331	2 829	22 183	18 430	3 753
Ajustement total du coût des ventes ^{1), 2)}	(2 624)	549	(3 173)	(380)	(118)	(262)
Marge brute ajustée ¹⁾	5 536	5 880	(344)	21 803	18 312	3 491
Pourcentage de la marge brute ajustée ¹⁾	8,2 %	10,4 %	(2,2) %	10,9 %	10,6 %	0,3 %
Éléments inclus dans la marge brute :						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	816	784	32	2 445	2 354	91

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

La marge brute s'est chiffrée à 8,2 millions de dollars et à 22,2 millions de dollars pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2025, et elle comprend un profit de 2,6 millions de dollars et de 0,4 million de dollars, respectivement, lié à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute des périodes correspondantes de l'exercice précédent s'est chiffrée à 5,3 millions de dollars et à 18,4 millions de dollars, respectivement, et elle comprenait une perte de 0,5 million de dollars et un profit de 0,1 million de dollars, respectivement, liés à l'évaluation à la valeur de marché.

La marge brute ajustée du troisième trimestre s'est établie à 5,5 millions de dollars, en baisse de 0,4 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La variation défavorable est principalement associée à la composition des produits vendus au cours du trimestre et à l'incidence des achats opportunistes à moindre coût de sirop d'érable au cours de l'exercice précédent. Cette variation a été partiellement contrebalancée par la hausse des volumes vendus au cours du troisième trimestre de l'exercice 2025. En conséquence, le pourcentage de la marge brute ajustée pour le troisième trimestre de l'exercice 2025 a été de 8,2 %, soit une diminution de 2,2 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

La marge brute ajustée des neuf premiers mois de l'exercice 2025 s'est chiffrée à 21,8 millions de dollars, en hausse de 3,5 millions de dollars comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent. La variation positive est principalement attribuable à l'augmentation du volume des ventes aux clients, à la baisse des charges d'exploitation associées aux activités d'embouteillage et au rabais pour quantités reçus des Producteurs et productrices acéricoles du Québec (« PPAQ »). Cette variation favorable a été contrebalancée en partie par l'incidence des achats opportunistes à moindre coût de sirop d'érable au cours de l'exercice précédent, qui ont eu un effet favorable sur le coût des produits vendus durant l'exercice 2024. En conséquence, le pourcentage de la marge brute ajustée pour les neuf premiers mois de l'exercice 2025 a été de 10,9 %, soit une augmentation de 0,3 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

AUTRES CHARGES

	T3 2025	T3 2024	Δ	CUM 2025	CUM 2024	Δ
(en milliers de dollars)						
Charges administratives et de vente	3 088	2 833	255	9 420	8 510	910
Frais de distribution	122	347	(225)	629	889	(260)
<i>Éléments inclus dans les charges administratives et de vente :</i>						
Amortissement des immobilisations incorporelles	885	884	1	2 660	2 649	11

Les charges administratives et de vente du troisième trimestre et des neuf premiers mois de l'exercice 2025 se sont accrues de 0,3 million de dollars et de 0,9 million de dollars par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces variations découlent essentiellement des augmentations des coûts liés au marché au titre de la charge de rémunération et des coûts liés au soutien administratif.

Les frais de distribution du troisième trimestre et des neuf premiers mois de l'exercice 2025 ont diminué de 0,2 million de dollars et de 0,3 million de dollars par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces variations positives s'expliquent principalement par la diminution des coûts de logistique et un recouvrement plus élevé de ces coûts auprès des clients.

RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	T3 2025	T3 2024	Δ	CUM 2025	CUM 2024	Δ
(en milliers de dollars)						
Résultat des activités d'exploitation	4 950	2 151	2 799	12 134	9 031	3 103
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	(2 624)	549	(3 173)	(380)	(118)	(262)
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	2 326	2 700	(374)	11 754	8 913	2 841
Amortissements	1 701	1 668	33	5 105	5 003	102
BAIIA ¹⁾	6 651	3 819	2 832	17 239	14 034	3 205
BAIIA ajusté ¹⁾	4 027	4 368	(341)	16 859	13 916	2 943

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Le résultat des activités d'exploitation du troisième trimestre et des neuf premiers mois de l'exercice 2025 s'est établi à 5,0 millions de dollars et à 12,1 millions de dollars, respectivement, comparativement à 2,2 millions de dollars et à 9,0 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation du troisième trimestre a diminué de 0,4 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de la contraction de la marge brute ajustée et de la hausse des charges administratives et de vente, en partie contrebalancées par la diminution des frais de distribution. Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2025, le résultat ajusté des activités d'exploitation a augmenté de 2,8 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, essentiellement en raison de l'accroissement de la marge brute ajustée et de la baisse des frais de distribution, en partie contrebalancées par l'augmentation des charges administratives et de vente.

Le BAIIA du troisième trimestre et des neuf premiers mois de l'exercice 2025 s'est chiffré à 6,7 millions de dollars et à 17,2 millions de dollars, respectivement, par rapport à 3,8 millions de dollars et à 14,0 millions de dollars pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces résultats comprennent les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BALIA ajusté du troisième trimestre de l'exercice 2025 a diminué de 0,3 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de la contraction de la marge brute ajustée et de la hausse des charges administratives et de vente, en partie contrebalancées par la diminution des frais de distribution, comme il est expliqué plus haut. Le BALIA ajusté des neuf premiers mois de l'exercice 2025 a augmenté de 2,9 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, sous l'effet principalement de l'accroissement de la marge brute ajustée et de la baisse des frais de distribution, facteurs en partie contrebalancés par l'augmentation des charges administratives et de vente, comme il est expliqué plus haut.

PERSPECTIVES

Nous continuons de mettre l'accent sur une croissance constante, rentable et durable. Suivant une solide performance de nos deux secteurs d'activité en 2024 et au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2025, nous prévoyons dégager des résultats financiers solides en 2025, sous réserve de l'incidence négative possible des tarifs douaniers américains supplémentaires. La vigueur de la demande et des prix devrait se poursuivre pour notre secteur du sucre à l'avenir.

Du côté du secteur des produits de l'érable, nous nous attendons à ce que la reprise en 2024 ouvre la voie à une excellente année en 2025, dans un contexte de croissance du marché global des produits de l'érable, sous réserve également de l'incidence négative possible des tarifs douaniers américains supplémentaires.

La volatilité du marché actuelle attribuable à la remise en cause des conditions commerciales en lien avec les tarifs douaniers américains sur les importations a eu une incidence limitée sur nos activités et celles de nos clients jusqu'à présent. Nous suivons de près l'évolution de la situation et nous collaborons étroitement avec les différentes parties prenantes en ce qui a trait à nos deux secteurs d'activités, et nous ajusterons notre stratégie commerciale au besoin.

Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes » de notre rapport de gestion du trimestre et la période de neuf mois clos le 28 juin 2025.

Secteur du sucre

Nous nous attendons à ce que le secteur du sucre fasse bonne figure au cours de l'exercice 2025. La demande de sucre sous-jacente en Amérique du Nord demeure favorable. Nos perspectives en matière de volumes de ventes pour l'exercice 2025 demeurent inchangées par rapport à celles du trimestre dernier, soit 785 000 tonnes métriques. Dans l'ensemble, cela représenterait une augmentation d'un exercice à l'autre d'environ 1 % par rapport à 2024, après ajustement pour tenir compte de l'incidence défavorable de l'arrêt de travail à Vancouver, qui a réduit les volumes au cours des deux premiers trimestres de l'exercice précédent. Nos perspectives en matière de volumes de ventes reflètent la volatilité actuelle du marché liée aux effets persistants des tarifs douaniers américains potentiels ainsi qu'une certaine faiblesse de la demande de la part de certains de nos clients industriels sous l'effet des hausses de prix pour d'autres ingrédients connexes comme le cacao. Nous prévoyons de continuer à donner la priorité aux ventes sur le marché national et de saisir les occasions de ventes à l'exportation au cours de l'exercice 2025, dans le but de respecter constamment nos engagements envers nos clients.

À Taber, la période des récoltes a donné environ 100 000 tonnes métriques de sucre de betterave, ce qui est inférieur aux prévisions compte tenu de la quantité de betteraves reçues. La baisse du rendement s'explique par les conditions météorologiques défavorables qui ont eu une incidence sur les conditions d'entreposage en décembre, en janvier et en février, ce qui a entraîné la détérioration de certaines des betteraves à sucre reçues, nous amenant à rejeter un plus grand nombre de betteraves que d'habitude, ce qui a réduit la production globale de sucre. Des betteraves à sucre ont été semées sur une superficie totale de 22 500 acres pour la récolte de l'année prochaine, dans le cadre de la nouvelle entente de cinq ans avec l'association des producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta signée le 9 mai 2025.

Les coûts de production et les programmes d'entretien de nos trois usines de production devraient augmenter en 2025 en raison de l'accroissement des coûts d'entretien pour les neuf premiers mois de 2025 découlant de bris d'équipement, principalement à Montréal. Autre facteur qui a contribué à l'accroissement, l'augmentation des coûts liés au marché et des hausses salariales annuelles pour les employés. Pour 2025, nous envisageons de poursuivre les activités d'entretien nécessaires pour assurer un processus de production sans heurts afin de répondre aux besoins de nos clients. Nous restons déterminés à gérer nos coûts de manière responsable et à entretenir adéquatement nos actifs de production et les installations connexes, ce qui nous permet d'offrir à notre personnel un environnement de travail sécuritaire, tout en assurant un approvisionnement régulier à nos clients.

Les frais de distribution devraient être légèrement plus élevés en 2025 par rapport à 2024. Cette estimation rend compte de la conjoncture actuelle du marché et tient compte du coût lié au transfert du sucre entre nos installations pour répondre à la demande de nos clients en attendant que notre projet LEAP soit achevé.

Pour 2025, les charges administratives et de vente devraient être légèrement supérieures à celles de 2024 en raison d'une charge non récurrente comptabilisée au troisième trimestre de 2025 relativement à des indemnités de départ.

Nous nous attendons à ce que nos coûts de financement soient stables au cours de l'exercice 2025, puisque la trésorerie excédentaire liée au calendrier de la partie financement par capitaux propres du projet LEAP entraîne une augmentation temporaire de nos liquidités disponibles, ce qui atténue l'incidence du taux d'intérêt plus élevé sur notre facilité de crédit. Nous avons été en mesure d'atténuer l'incidence des récentes hausses des taux d'intérêt et des coûts de l'énergie grâce à notre stratégie de couverture pluriannuelle. Nous prévoyons que notre stratégie de couverture continuera d'atténuer notre exposition à ces risques au cours de l'exercice 2025.

Les dépenses affectées aux projets d'immobilisations des activités régulières devraient diminuer légèrement au cours de l'exercice 2025 par rapport à 2024. Nous prévoyons consacrer de 25,0 millions de dollars à 30,0 millions de dollars à différentes initiatives. Cette estimation des dépenses d'investissement ne tient pas compte des dépenses engagées pour notre projet LEAP, lesquelles sont actuellement estimées à environ 90 millions de dollars pour l'exercice 2025.

Secteur des produits de l'érable

Nous prévoyons que les résultats financiers de notre secteur des produits de l'érable seront solides en 2025, après la reprise observée au cours de l'exercice écoulé et les excellents résultats au cours des neuf premiers mois. À l'heure actuelle, nous prévoyons que les volumes de ventes augmenteront de 3,0 millions de livres en 2025, ce qui représente un taux de croissance d'environ 6,5 %, sous réserve de l'incidence négative éventuelle de l'imposition potentielle de tarifs douaniers américains. Ces attentes au titre du volume des ventes tiennent compte de la conjoncture mondiale actuelle du marché et de la disponibilité prévue des quantités de sirop d'érable provenant des producteurs.

La récolte de sirop d'érable de 2025 a permis la production de 4,1 livres de sirop d'érable par entaille au Québec, ce qui est plus élevé que la moyenne du secteur. Nous nous sommes assurés d'avoir suffisamment de sirop d'érable pour répondre à la demande attendue de nos clients.

Nous prévoyons consacrer des dépenses de l'ordre de 1,0 million de dollars à 1,7 million de dollars par année à des projets d'immobilisations pour le secteur des produits de l'érable. La principale motivation des projets d'immobilisations retenus est l'amélioration de la productivité et de la rentabilité au moyen de l'automatisation.

Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes » dans le rapport de gestion du trimestre et de la période de neuf mois clos le 28 juin 2025.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

	T3 2025	T3 2024	CUM 2025	CUM 2024
(non audité)				
(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)				
Sucre (en tonnes métriques)	191 147	185 799	585 502	548 793
Sirop d'érable (en milliers de livres)	13 796	11 392	40 472	35 021
Produits totaux	313 761	309 091	963 236	898 734
Marge brute	48 500	36 635	148 205	126 140
Marge brute ajustée ¹⁾	51 993	47 742	150 749	141 353
Résultat des activités d'exploitation	25 722	16 315	86 020	67 129
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	29 215	27 422	88 564	82 342
BAlIA ¹⁾	33 071	23 372	108 337	88 081
BAlIA ajusté ¹⁾	36 564	34 479	110 881	103 294
Charges financières nettes	6 305	5 899	17 097	18 497
Charge d'impôt sur le résultat	4 988	3 036	18 142	13 464
Bénéfice net	14 429	7 379	50 781	35 167
de base par action	0,11	0,06	0,40	0,31
dilué par action	0,10	0,06	0,36	0,28
Bénéfice net ajusté ¹⁾	17 041	16 337	52 723	47 841
de base par action ¹⁾	0,13	0,13	0,41	0,42
Dividendes par action	0,09	0,09	0,27	0,27

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

Produits totaux

Les produits ont augmenté de 4,7 millions de dollars et de 64,5 millions de dollars, respectivement, pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de l'exercice 2025, comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. La hausse des produits découle essentiellement des volumes de ventes plus élevés dans le secteur du sucre et le secteur des produits de l'érable. Cette variation favorable a été contrebalancée en partie par la baisse du prix payé pour le sucre brut n° 11 dans le secteur du sucre.

Marge brute

La marge brute a augmenté de 11,9 millions de dollars et de 22,1 millions de dollars pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de l'exercice 2025, respectivement, en regard de celle des périodes correspondantes de l'exercice précédent. Exclusion faite de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, la marge brute ajustée du trimestre et des neuf premiers mois de 2025 a augmenté de respectivement 4,3 millions de dollars et 9,4 millions de dollars, comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. La variation favorable pour le trimestre considéré s'explique principalement par l'accroissement de la marge brute ajustée du secteur du sucre. La variation favorable pour les neuf premiers mois de l'exercice 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent s'explique surtout par l'accroissement de la marge brute ajustée du secteur du sucre et du secteur des produits de l'érable.

Résultat des activités d'exploitation

Le résultat des activités d'exploitation du troisième trimestre s'est établi à 25,7 millions de dollars, contre 16,3 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, soit une hausse de 9,4 millions de dollars. Exclusion faite de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, le résultat ajusté des activités d'exploitation du troisième trimestre s'est chiffré à 29,2 millions de dollars, contre 27,4 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui représente une augmentation de 1,8 million de dollars. La hausse du résultat ajusté des activités d'exploitation du trimestre considéré par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent est attribuable à l'apport plus important du secteur du sucre.

Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2025, le résultat des activités d'exploitation s'est élevé à 86,0 millions de dollars, contre 67,1 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une hausse de 18,9 millions de dollars. Exclusion faite de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, le résultat ajusté des activités d'exploitation des neuf premiers mois de l'exercice 2025 s'est chiffré à 88,6 millions de dollars, par rapport à 82,3 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, en hausse de 6,3 millions de dollars. L'augmentation du résultat ajusté des activités d'exploitation pour les neuf premiers mois de l'exercice 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent s'explique par les apports plus élevés du secteur du sucre et du secteur des produits de l'érable.

Charges financières nettes

	T3 2025	T3 2024	Δ	CUM 2025	CUM 2024	Δ
(en milliers de dollars)						
Charges d'intérêts sur les débetures convertibles subordonnées non garanties, y compris la charge de désactualisation ¹⁾	3 123	2 147	976	7 384	6 433	951
Intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	1 089	689	400	3 034	3 959	(925)
Intérêts sur les billets de premier rang garantis ²⁾	926	923	3	2 776	2 770	6
Amortissement des frais de financement différés	469	333	136	1 209	995	214
Intérêts sur le solde à payer au fournisseur, les Producteurs et productrices acéricoles du Québec	189	426	(237)	1 255	1 166	89
Autres charges d'intérêts	80	–	80	170	54	116
Accroissement des intérêts sur la valeur actualisée des obligations locatives	408	438	(30)	1 198	1 283	(85)
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt	21	943	(922)	71	1 837	(1 766)
Charges financières nettes	6 305	5 899	406	17 097	18 497	(1 400)

1) Comprend une charge de désactualisation de 240 \$ et de 752 \$ pour le trimestre et le semestre clos le 28 juin 2025, respectivement (270 \$ et 804 \$ au 29 juin 2024).

2) Comprend une charge de désactualisation de 56 \$ et de 166 \$ pour le trimestre et le semestre clos le 28 juin 2025, respectivement (53 \$ et 160 \$ au 29 juin 2024).

Pour le troisième trimestre de 2025, les charges financières nettes ont augmenté de 0,4 million de dollars par rapport à celles de la période correspondante de l'exercice précédent, sous l'effet surtout de la hausse des charges d'intérêts sur les débetures convertibles subordonnées non garanties par suite de l'émission des débetures convertibles subordonnées non garanties de huitième série (les « débetures de huitième série ») émises le 19 février 2025 et le 21 février 2025. La variation négative est également attribuable à l'augmentation de la charge d'intérêts sur notre facilité de crédit renouvelable, principalement liée au taux d'intérêt moyen plus élevé sur nos accords de swap de taux d'intérêt au cours du trimestre considéré par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La variation négative a été partiellement contrebalancée par la variation liée au marché de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt qui n'étaient pas admissibles à la comptabilité de couverture au cours du troisième trimestre de l'exercice 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2025, les charges financières nettes ont diminué de 1,4 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La diminution est attribuable surtout à la baisse des charges d'intérêts sur notre facilité de crédit renouvelable du fait des emprunts moyens moindres en raison surtout du produit en trésorerie net tiré de l'émission d'actions ordinaires en mars 2024, et du moment où a eu lieu l'émission des débetures de huitième série ayant servi à refinancer les débetures convertibles subordonnées non garanties de sixième série (les « débetures de sixième série ») qui sont arrivées à échéance le 31 décembre 2024. Les débetures de huitième série ont été émises le 19 février 2025 et le 21 février 2025. La diminution découle également de l'incidence moindre de la variation liée au marché de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt qui n'étaient pas admissibles à la comptabilité de couverture au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2025 par rapport à l'exercice précédent. Cette variation positive a été partiellement contrebalancée par l'augmentation des charges d'intérêts sur les débetures convertibles subordonnées non garanties par suite de l'émission des débetures de huitième série.

Imposition

	T3 2025	T3 2024	Δ	CUM 2025	CUM 2024	Δ
(en milliers de dollars)						
Exigible	3 815	4 510	(695)	18 402	13 328	5 074
Différé	1 173	(1 473)	2 646	(260)	137	(397)
Charge d'impôt sur le résultat	4 988	3 037	1 951	18 142	13 465	4 677

La variation de la charge d'impôt exigible et différé d'une période à l'autre concorde avec la variation du résultat avant impôt pour le trimestre à l'étude par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

L'impôt différé reflète les écarts temporaires, lesquels découlent principalement de la différence entre le montant pour amortissement déclaré aux fins de l'impôt et le montant pour amortissement constaté à des fins de présentation des résultats financiers, du report en avant de pertes, des avantages sociaux futurs et des instruments financiers dérivés. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés devant s'appliquer au résultat des exercices durant lesquels il est prévu que les écarts temporaires seront réalisés ou renversés. L'incidence de toute modification des taux d'impôt sur l'impôt futur est portée aux résultats de la période au cours de laquelle la modification se produit.

Bénéfice net

Le bénéfice net du troisième trimestre et des neuf premiers mois de l'exercice 2025 a augmenté respectivement de 7,1 millions de dollars et de 15,6 millions de dollars par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent en raison des apports importants de nos deux secteurs d'activité.

Le bénéfice net ajusté du troisième trimestre et des neuf premiers mois de l'exercice 2025 s'est établi à 17,0 millions de dollars et 52,7 millions de dollars, respectivement, ce qui représente une hausse de 0,7 million de dollars et de 4,9 millions de dollars, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, du fait surtout d'un apport considérable du secteur du sucre et du secteur des produits de l'érable.

Résumé des résultats trimestriels

Le tableau qui suit présente les principales informations financières provenant des états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités et des mesures financières non conformes aux IFRS de RSI pour les huit derniers trimestres.

	(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)							
	TRIMESTRES ²⁾							
	2025			2024				2023
	Troisième	Deuxième	Premier	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	Quatrième
Volumes de sucre (TM)	191 147	198 246	196 100	204 500	185 800	180 600	182 400	215 500
Volumes de produits de l'érable (en milliers de livres)	13 796	13 294	13 400	11 900	11 400	11 800	11 900	10 400
Produits totaux	313 761	326 307	323 168	333 029	309 091	300 944	288 699	308 036
Marge brute	48 500	52 965	46 740	49 732	36 635	44 861	44 644	41 192
Marge brute ajustée ¹⁾	51 993	47 025	51 731	50 070	47 742	51 292	42 319	40 193
Résultat des activités d'exploitation	25 722	33 292	27 006	30 080	16 315	24 704	26 110	22 815
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	29 215	27 352	31 997	30 418	27 422	31 135	23 785	21 816
BAIIA ¹⁾	33 071	40 642	34 624	37 971	23 372	31 664	33 045	29 568
BAIIA ajusté ¹⁾	36 564	34 702	39 615	38 309	34 479	38 095	30 720	28 569
Bénéfice net (perte nette)	14 429	20 544	15 808	18 562	7 379	13 936	13 852	11 876
de base par action	0,11	0,16	0,12	0,13	0,06	0,13	0,13	0,12
dilué(e) par action	0,10	0,14	0,11	0,13	0,06	0,11	0,11	0,09
Bénéfice net ajusté ¹⁾	17 041	16 165	19 517	18 819	16 337	18 891	12 613	11 283
de base par action	0,13	0,13	0,15	0,14	0,13	0,17	0,12	0,11
dilué par action	0,12	0,11	0,14	0,13	0,11	0,15	0,10	0,10
Taux de la marge brute ajustée par TM du secteur du sucre ¹⁾	243	194	225	217	225	249	199	156
Pourcentage de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable ¹⁾	8,2 %	13,2 %	11,5 %	9,4 %	10,4 %	10,9 %	10,3 %	12,5 %

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Tous les trimestres comptent 13 semaines.

Historiquement, le premier trimestre (d'octobre à décembre) et le quatrième trimestre (de juillet à septembre) de l'exercice sont les meilleurs trimestres sur le plan de la marge brute ajustée, du BAIIA ajusté et du bénéfice net ajusté du secteur du sucre en raison de la composition favorable des produits vendus pendant ces périodes de l'année. En revanche, le deuxième trimestre (de janvier à mars) et le troisième trimestre (d'avril à juin) sont ceux dont les volumes sont habituellement les moins élevés et dont la composition des produits vendus est la moins favorable, ce qui se traduit par une diminution de la marge brute ajustée, du BAIIA ajusté et du bénéfice net ajusté. En ce qui a trait aux volumes de ventes, le premier trimestre de l'exercice 2024 n'a pas suivi la tendance en raison surtout de l'incidence du ralentissement des activités à notre raffinerie de sucre de Vancouver attribuable à l'arrêt de travail. En ce qui concerne la rentabilité, la tendance favorable actuelle à l'origine de l'apport considérable des activités liées au raffinage du sucre au cours des trois derniers exercices reflète les assises solides de ce secteur d'activité.

Généralement, le secteur des produits de l'érable est peu touché par la saisonnalité des ventes. Au cours des trois premiers trimestres de l'exercice 2025, nous avons observé une tendance favorable en ce qui a trait aux volumes de ventes, en raison des conditions de marché avantageuses et d'une forte demande de nos clients existants.

Situation financière

(en milliers de dollars)	28 juin 2025	29 juin 2024	28 septembre 2024
Total des actifs	1 127 524 \$	1 076 087 \$	1 078 744 \$
Total des passifs	683 312	658 464	656 331

L'accroissement de 51,4 millions de dollars du total des actifs pour le trimestre considéré par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent s'explique principalement par une augmentation de 82,9 millions de dollars des immobilisations corporelles au titre essentiellement du projet LEAP, ainsi que par une hausse de la trésorerie de 20,9 millions de dollars principalement attribuable au calendrier. La variation par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent s'explique également par une augmentation de 23,2 millions de dollars des actifs au titre des avantages du personnel et par une hausse de 5,0 millions de dollars des clients et autres débiteurs, principalement en raison du calendrier et des produits plus élevés. L'accroissement du total des actifs a été atténué par une baisse de 76,0 millions de dollars des stocks liée essentiellement au calendrier des arrivages par navire de sucre brut. La variation favorable a aussi été contrebalancée par une diminution de 3,6 millions de dollars des immobilisations incorporelles et de 3,7 millions de dollars des actifs au titre de droits d'utilisation découlant des amortissements comptabilisés au cours de l'exercice.

Le total des passifs du trimestre à l'étude s'est accru de 24,8 millions de dollars par rapport à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout d'une augmentation de 51,8 millions de dollars des débetures convertibles attribuable au produit net de l'émission des débetures de huitième série en février 2025 et du remboursement des débetures de sixième série en décembre 2024. La variation s'explique également par une augmentation de 16,8 millions de dollars des passifs au titre des avantages du personnel et par une hausse de 5,7 millions de dollars du prêt à terme en lien avec le prélèvement sur le prêt d'IQ au premier trimestre de l'exercice 2025. La variation est aussi attribuable à l'augmentation de 11,8 millions de dollars de l'impôt payer en raison du calendrier des acomptes provisionnels, à l'augmentation de 4,6 millions de dollars des passifs d'impôt différé et à la hausse de 23,1 millions de dollars des fournisseurs et autres créditeurs du fait surtout du calendrier. La variation a été partiellement contrebalancée par une diminution de 91,0 millions de dollars de l'utilisation de la facilité de crédit renouvelable, principalement associée à une variation favorable du fonds de roulement au cours du trimestre considéré, du fait surtout du calendrier.

Liquidités

Les flux de trésorerie générés par Lantic sont essentiellement versés à Rogers sous forme de versements d'intérêts sur les billets subordonnés de Lantic détenus par Rogers, après la constitution de provisions suffisantes pour les dépenses en immobilisations, le remboursement de la dette et les besoins en fonds de roulement. Les sommes reçues par Rogers sont utilisées pour payer les charges administratives, les intérêts sur les débetures convertibles et l'impôt sur le bénéfice, ainsi que pour verser des dividendes aux actionnaires de la Société. Lantic n'était soumise à aucune restriction touchant les distributions de liquidités découlant de la conformité aux clauses restrictives de nature financière au cours de l'exercice.

	T3 2025	T3 2024	CUM 2025	CUM 2024
(en milliers de dollars)				
(Sorties) entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	121 466	1 151	106 213	(4 420)
(Sorties) entrées de trésorerie liées aux activités de financement	(77 943)	19 782	(34 692)	54 697
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(22 004)	(18 652)	(64 020)	(44 589)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie	(67)	4	17	3
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	21 452	2 285	7 518	5 691

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation du trimestre à l'étude ont augmenté de 120,3 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement de la variation positive de 114,5 millions de dollars du fonds de roulement et de la hausse de 4,2 millions de dollars du bénéfice net ajusté pour tenir compte des éléments hors trésorerie. Cette variation est également attribuable à une baisse de 1,5 million de dollars des impôts sur le résultat payés. Pour les neuf premiers mois de 2025, les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation ont augmenté de 110,6 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait surtout de la variation positive de 81,7 millions de dollars des éléments hors trésorerie du fonds de roulement essentiellement attribuable à la réduction des stocks de sucre brut et de la hausse de 22,9 millions de dollars du bénéfice net ajusté pour tenir compte des éléments hors trésorerie. La variation positive est également attribuable à une baisse de 6,0 millions de dollars des impôts sur le résultat payés.

Les entrées de trésorerie liées aux activités de financement ont diminué de 97,7 millions de dollars pour le trimestre considéré par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La variation négative est principalement attribuable à une diminution de 98,0 millions de dollars de l'utilisation de la facilité de crédit renouvelable, associée en grande partie à une variation favorable du fonds de roulement du fait du calendrier.

Les entrées de trésorerie liées aux activités de financement ont enregistré une diminution de 89,4 millions de dollars pour les neuf premiers mois de l'exercice 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, qui est attribuable en grande partie à une baisse de 33,0 millions de dollars de l'utilisation de la facilité de crédit renouvelable associée à une variation favorable du fonds de roulement du fait surtout du calendrier des arrivages par navire de sucre brut, de même qu'à l'incidence du produit net de 112,5 millions de dollars reçu dans le cadre de l'émission d'actions ordinaires de RSI en mars 2024 en soutien au plan de financement du projet LEAP. La variation découle également d'une hausse de 4,1 millions de dollars du dividende versé en 2025 en raison des actions supplémentaires émises en mars 2024. La variation a été en partie contrebalancée par l'accroissement net des débetures convertibles de 52,2 millions de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2025 et le produit de 7,4 millions de dollars des prêts d'IQ reçu au premier trimestre de 2025.

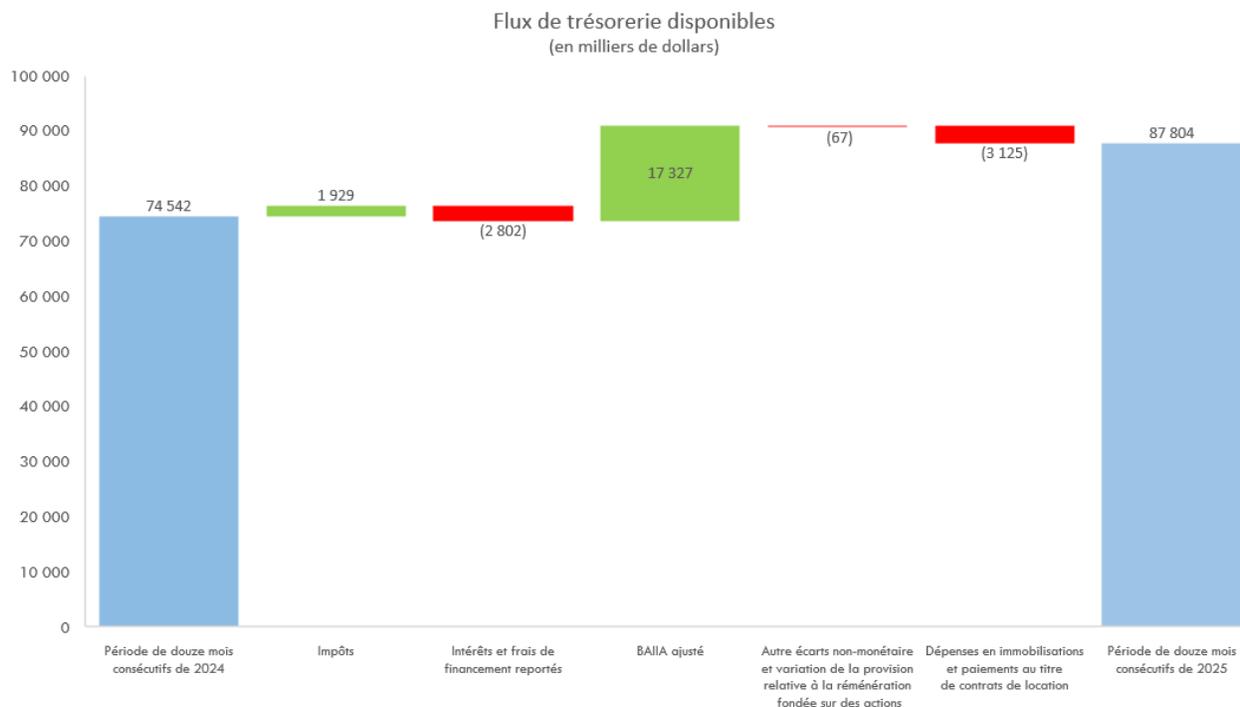
Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour le trimestre considéré et les neuf premiers mois de 2025 ont augmenté respectivement de 3,4 millions de dollars et de 19,4 millions de dollars par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Les augmentations ont trait essentiellement à l'inscription à l'actif de dépenses de 25,7 millions de dollars pour le trimestre considéré et de 61,3 millions de dollars pour les neuf premiers mois de 2025 en lien avec le projet LEAP, comparativement à des montants de 12,2 millions de dollars et de 32,0 millions de dollars pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.

Flux de trésorerie disponibles

Nous jugeons pertinent de mesurer les flux de trésorerie disponibles générés par nos activités ordinaires et, par conséquent, d'exclure les éléments liés au projet LEAP. Les flux de trésorerie disponibles, une mesure non conforme aux IFRS, s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés, et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers, y compris les paiements des frais de financement différés, les obligations locatives et les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée. Les flux de trésorerie disponibles ne tiennent pas compte des dépenses liées au projet LEAP.

	Période de douze mois	
(en milliers de dollars)	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	190 423	37 986
Ajustements :		
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(71 123)	52 858
Ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés	2 962	16 252
Paiement de frais de financement différés	(649)	(359)
Montants hors trésorerie des instruments financiers	361	(1 150)
Paiement au titre des obligations locatives	(6 745)	(6 482)
Dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, exclusion faite des dépenses en immobilisations liées au projet LEAP	(28 431)	(28 411)
Dépenses en immobilisations à valeur ajoutée	1 006	3 848
Dépenses en immobilisations nettes et immobilisations incorporelles liées aux activités d'exploitation	(27 425)	(24 563)
Flux de trésorerie disponibles ¹⁾	87 804	74 542
Dividendes déclarés	46 094	41 942

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.



Les flux de trésorerie disponibles pour la période de douze mois close le 28 juin 2025 se sont chiffrés à 87,8 millions de dollars, ce qui constitue une hausse de 13,3 millions de dollars en regard de la période correspondante de l'exercice précédent. La hausse est principalement liée à l'augmentation de 17,3 millions de dollars du BAIIA ajusté et à la diminution de 1,9 million de dollars des impôts payés. Cette variation a été contrée en partie par l'augmentation de 2,9 millions de dollars des dépenses en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles liées aux activités ordinaires, l'accroissement de 0,3 million de dollars du paiement au titre des obligations locatives, la hausse de 2,5 millions de dollars des paiements d'intérêts et la hausse de 0,3 million de dollars des frais de financement différés.

Les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles liées aux activités courantes ont augmenté de 2,9 millions de dollars par rapport à celles de la période de douze mois de l'exercice précédent, en raison surtout du calendrier de dépenses et de la légère baisse des investissements à valeur ajoutée dans les actifs de production du secteur du sucre. Les dépenses en immobilisations à valeur ajoutée et les dépenses en immobilisations liées au projet LEAP ne réduisent pas les flux de trésorerie disponibles, puisque ces dépenses ne sont pas essentielles aux activités des usines.

Les intérêts payés pour la période de douze mois close le 28 juin 2025 ont augmenté de 2,5 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, du fait essentiellement de l'accroissement des intérêts versés au titre de la facilité de crédit renouvelable en raison de l'augmentation du taux d'intérêt moyen lié à nos contrats de swap de taux d'intérêt en cours par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 9,0 cents par action ordinaire chaque trimestre, ce qui correspond à 36,0 cents pour chacune des périodes de douze mois.

Les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation représentent les variations, d'un exercice à l'autre, des actifs courants, comme les débiteurs et les stocks, et des passifs courants, comme les créditeurs. Les variations de ces comptes sont attribuables principalement aux calendriers de recouvrement des débiteurs, des arrivages de sucre brut et du paiement des passifs. Les augmentations et les diminutions de ces comptes sont attribuables aux calendriers susmentionnés et ne constituent donc pas des flux de trésorerie disponibles. Ces augmentations ou diminutions sont financées à l'aide de la trésorerie disponible ou de notre facilité de crédit. Les hausses et les baisses de la dette bancaire sont également attribuables à des différences de calendrier en lien avec les facteurs décrits plus haut et ne constituent donc pas de la trésorerie disponible.

L'effet combiné des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers de 3,3 millions de dollars pour la période de douze mois à l'étude ne constitue pas un élément ayant une incidence sur la trésorerie, puisque ces contrats seront réglés à la suite de la réalisation de la transaction physique, ce qui explique la nécessité d'ajuster les flux de trésorerie disponibles.

Obligations contractuelles

Aucun changement significatif ne touche le tableau des obligations contractuelles présenté dans le rapport de gestion faisant partie du rapport annuel de la Société en 2024, à l'exception de l'émission des débentures de huitième série en février 2025. Les débentures de sixième série sont arrivées à échéance le 31 décembre 2024 et les débentures de septième série sont arrivées à échéance le 30 juin 2025. Les débentures de sixième série et de septième série ont été remboursées à l'échéance.

Au 28 juin 2025, Lantic avait des engagements d'achat totalisant 1 124 000 tonnes métriques de sucre brut, dont 366 559 tonnes métriques avaient un prix établi, pour un engagement total de 229,7 millions de dollars.

Au 28 juin 2025, le reste des engagements de Lantic relatifs à des dépenses en capital pour réaliser le projet LEAP se chiffrait à 129,1 millions de dollars.

Ressources en capital

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2025, la Société a reporté la date d'échéance de sa facilité de crédit renouvelable, la faisant passer du 31 octobre 2027 au 28 mars 2030.

Au 28 juin 2025, Lantic disposait d'un fonds de roulement totalisant 340,0 millions de dollars aux termes de la facilité de crédit renouvelable, qui vient maintenant à échéance le 28 mars 2030 et sur laquelle elle peut contracter des emprunts au taux préférentiel, au taux SOFR ou dans le cadre d'un prêt fondé sur le taux CORRA composé quotidiennement ajusté ou sur le taux CORRA à terme ajusté (soit le taux CORRA composé quotidiennement ou à terme majoré d'un ajustement allant de 30 à 32 points de base), majoré de 20 à 250 points de base, si elle respecte certains ratios financiers. Au 28 juin 2025, des actifs d'une valeur totale de 757,6 millions de dollars, lesquels englobent notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, étaient affectés à la garantie de la facilité de crédit renouvelable, contre 752,3 millions de dollars au 29 juin 2024.

Au 28 juin 2025, un montant de 45,0 millions de dollars était prélevé sur la facilité de crédit renouvelable et un montant de 30,5 millions de dollars en trésorerie était également disponible.

Le 31 décembre 2024, le capital des débentures convertibles de sixième série de 57,4 millions de dollars a été remboursé aux détenteurs.

Le 19 février 2025 et le 21 février 2025, la Société a émis pour 100,0 millions de dollars et 15,0 millions de dollars, pour un total de 115,0 millions de dollars, les débentures de huitième série, échéant le 30 juin 2030, avec intérêts payables semestriellement à terme échu les 30 juin et 31 décembre de chaque année. Les débentures peuvent être converties en actions ordinaires au gré du porteur à tout moment avant l'échéance au prix de conversion de 7,10 \$ l'action.

Au 28 juin 2025, la Société avait des débentures convertibles subordonnées non garanties en cours d'une valeur nominale totale de 212,6 millions de dollars, ce qui comprend les débentures de septième série de 97,6 millions de dollars arrivées à échéance le 30 juin 2025.

Au 28 juin 2025, un montant de 7,4 millions de dollars était prélevé sur les prêts d'IQ, dont une tranche de 5,0 millions de dollars empruntée dans le cadre du programme ESSOR, un programme du gouvernement du Québec conçu pour fournir du financement aux entreprises québécoises, et une tranche de 2,4 millions de dollars empruntée dans le cadre du programme de prêts aux entreprises d'Investissement Québec.

Les besoins de liquidités pour le fonds de roulement et autres dépenses en immobilisations devraient être comblés à même la trésorerie disponible et les fonds générés par les activités d'exploitation.

Le financement du projet LEAP provient de différents instruments financiers, notamment de la facilité de crédit renouvelable, des prêts approuvés d'Investissement Québec pouvant atteindre 65 millions de dollars et d'autres instruments d'emprunt et/ou de capitaux propres.

Au 28 juin 2025, Lantic respectait toutes les clauses restrictives liées à sa facilité de crédit renouvelable, aux prêts d'IQ et aux billets de premier rang garantis.

La direction est d'avis que le crédit disponible inutilisé aux termes de la facilité renouvelable, les prêts d'IQ disponibles, les flux de trésorerie d'exploitation existants et le produit net tiré de la récente émission d'actions au titre du projet LEAP sont suffisants pour combler les besoins escomptés en matière de liquidités aux fins du financement des activités courantes et du projet LEAP.

TITRES EN CIRCULATION

Au 28 juin 2025 et au 11 août 2025, un total de 128 111 993 actions et de 128 114 252 actions, respectivement, étaient en circulation, comparativement à 127 916 834 actions au 29 juin 2024.

Au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2025, 195 159 options sur actions ont été exercées pour un produit de 0,9 million de dollars, contre 51 482 options sur actions exercées pour un produit de 0,2 million de dollars au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2024.

RISQUES ET INCERTITUDES

Nos affaires et nos activités sont exposées à divers risques et incertitudes et sont considérablement touchées par plusieurs facteurs, notamment les marges courantes sur le sucre raffiné et les produits de l'érable, notre capacité de commercialiser le sucre raffiné et les produits de l'érable de façon concurrentielle, l'approvisionnement en matières premières, les conditions météorologiques, les charges d'exploitation ainsi que les programmes et règlements gouvernementaux.

Nous sommes engagés à adopter des pratiques proactives de gestion des risques et de surveillance. Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'évaluation des risques significatifs liés aux activités. Le processus de gouvernance fait en sorte que nous mettons en place des systèmes qui cernent, gèrent et surveillent efficacement les principaux risques liés à nos deux secteurs d'activité, pour atténuer ou réduire l'incidence défavorable éventuelle. La direction présente régulièrement des mises à jour au conseil d'administration sur les risques et sur les stratégies et mesures d'atténuation connexes. La responsabilité de gestion des risques est partagée à l'échelle de l'organisation et fait partie intégrante de notre système d'information de la direction.

Nous nous sommes dotés de politiques et d'un code de conduite des affaires (le « code ») applicable à tous les administrateurs, dirigeants et employés, ainsi qu'aux consultants et sous-traitants. Ces documents sont revus au moins une fois l'an par le conseil d'administration. Ces politiques et le code visent à promouvoir une gestion des risques judicieuse à l'échelle de l'organisation, à répartir l'autorité appropriée entre les dirigeants et à établir des limites pour les autorisations requises aux fins d'approbation et d'exécution de certaines transactions commerciales. Le code traite spécifiquement des mesures mises de l'avant pour prévenir la corruption, les pratiques anticoncurrentielles et les comportements contraires à l'éthique. Il comprend également des directives claires pour encadrer les relations avec les clients, les fournisseurs et les autres parties prenantes. Le code se trouve sur le site Web de la Société, à l'adresse www.LanticRogers.com ou sous le profil de Rogers sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

Les facteurs de risque liés à nos entreprises et à nos activités sont exposés dans le rapport de gestion contenu dans notre rapport annuel pour l'exercice clos le 28 septembre 2024. Ce document se trouve sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca, ou sur le site Web de la Société, à l'adresse www.LanticRogers.com.

Les facteurs de risque intitulés *Réglementation gouvernementale et politiques en matière de commerce extérieur concernant le secteur du sucre et Dépendance du secteur des produits de l'érable envers les exportations* qui figurent dans le rapport de gestion contenu dans notre rapport annuel pour l'exercice clos le 28 septembre 2024 devraient être mis à jour pour tenir compte de ce qui suit à la date du présent rapport de gestion.

Réglementation gouvernementale et politiques en matière de commerce extérieur concernant le secteur du sucre

En 1995, Revenu Canada a rendu une décision à l'égard du dumping au Canada de sucre raffiné provenant des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de la République de Corée, et a reconnu qu'il y avait des importations subventionnées de sucre raffiné en provenance des pays de l'Union européenne (« UE »). Le Tribunal canadien du commerce extérieur (« TCCE ») a étudié le cas et a statué que le dumping de sucre raffiné provenant des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, du Royaume-Uni et des Pays-Bas ainsi que le subventionnement du sucre raffiné en provenance de l'Union européenne menaçaient l'industrie du sucre au Canada. Cette décision a donné lieu à l'imposition de droits de protection à l'égard de ces importations déloyales.

En vertu des lois canadiennes, ces droits doivent être révisés tous les cinq ans. En août 2021, le TCCE a conclu son cinquième examen des conclusions de 1995 et a rendu la décision de reconduire pour une autre période de cinq ans les droits visant i) le sucre faisant l'objet de dumping en provenance des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni et ii) le sucre subventionné en provenance de l'UE. L'Institut canadien du sucre (« ICS ») et ses membres, dont fait partie Lantic, ont apporté leur pleine collaboration à l'examen et ont soumis des éléments de preuve et des témoignages détaillés au TCCE. Le TCCE a convenu que les importations de sucre subventionné et faisant l'objet de dumping causeraient vraisemblablement un préjudice grave à l'industrie canadienne du sucre si les droits de protection étaient éliminés.

À la suite de l'examen du TCCE, l'Agence des services frontaliers du Canada (« ASFC ») a conclu en mars 2022 un réexamen pour mettre à jour les droits de protection applicables au sucre faisant l'objet de dumping en provenance des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni et au sucre subventionné en provenance de l'UE. L'ASFC a déterminé que des droits antidumping continueront de s'appliquer aux importations de sucre faisant l'objet de dumping en provenance des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni et a décidé que des droits compensateurs continueront de s'appliquer aux importations de sucre subventionné en provenance de l'UE.

Les droits sur les importations de sucre raffiné des États-Unis, de l'UE et du Royaume-Uni sont importants pour Lantic et pour l'ensemble de l'industrie du raffinage de sucre au Canada, car ils protègent le marché des répercussions négatives de la concurrence déloyale occasionnée par les importations en provenance de ces pays. Le soutien accordé par les États aux producteurs de sucre et les dispositions des régimes de quotas de production de sucre des États-Unis et de l'UE qui créent des distorsions commerciales demeurent à l'origine de la production et de l'exportation excédentaires de sucre raffiné, ce qui constitue une menace pour l'industrie canadienne du sucre.

Bien que la récente décision soit valide pour une période de cinq ans, elle pourrait être contestée par les participants au marché et faire l'objet d'une demande de révision advenant une modification importante de la conjoncture du marché. Si les droits devaient être éliminés ou réduits substantiellement dans l'avenir, cela pourrait entraîner d'importantes répercussions financières négatives pour Lantic et les autres membres de l'industrie canadienne du sucre raffiné.

Le secteur du sucre exporte environ 5 % à 10 % de sa production annuelle directement aux États-Unis. Nos clients industriels vendent des produits contenant du sucre aux États-Unis. Chaque année, de 40 % à 50 % de tout le sucre raffiné au Canada est exporté aux États-Unis sous la forme de produits contenant du sucre par des entreprises industrielles de production d'aliments situées au Canada. À l'inverse, chaque année, des produits contenant du sucre provenant d'entreprises américaines sont importés au Canada.

Toutes ces ventes sont exposées à des risques intrinsèques, notamment des changements dans la libre circulation des denrées alimentaires entre le Canada et les États-Unis, des politiques budgétaires discriminatoires, des modifications imprévues des lois et règlements locaux ainsi que l'incertitude entourant l'application des recours.

Le 2 avril 2025, le président américain a annoncé l'imposition de tarifs douaniers réciproques de 10 % sur les importations aux États-Unis. Ces tarifs douaniers ne s'appliquent pas aux produits canadiens qui sont conformes à l'ACEUM. La plupart des ventes de produits contenant du sucre réalisées par nos clients aux États-Unis sont conformes à l'ACEUM et, par conséquent, ne sont pas assujetties à ces tarifs douaniers. Les ventes à l'exportation de sucre de canne raffiné aux États-Unis, qui sont actuellement assujetties aux tarifs douaniers, sont maintenant soumises à des tarifs douaniers supplémentaires de 10 %, puisque le pays d'origine du produit vendu est réputé être le pays de provenance du sucre brut. Ces nouveaux tarifs douaniers seront également appliqués à toutes les importations de sucre raffiné aux États-Unis qui provient de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale.

La question des tarifs douaniers continuera d'évoluer au cours des prochains mois et demeure incertaine. Si de nouveaux tarifs douaniers sont mis en place sur les produits canadiens conformes à l'ACEUM, ces tarifs douaniers potentiels et tout tarif douanier ou contre-mesure imposé en représailles pourraient entraîner d'importantes répercussions financières négatives pour Lantic, pour son secteur du sucre et pour ses clients.

Ces risques pourraient tous entraîner une augmentation des coûts ou une diminution des revenus, ce qui, dans un cas comme dans l'autre, pourrait avoir un effet défavorable important sur la performance et les résultats financiers de Lantic et de son secteur du sucre.

Dépendance du secteur des produits de l'érable envers les exportations

On estime actuellement à 1,5 milliard de dollars américains la valeur du marché du sirop d'érable à l'échelle mondiale, les États-Unis étant de loin le plus grand importateur, devant le Japon et l'Allemagne. Malgré l'augmentation des ventes sur le marché national des produits de l'érable que le marché canadien a connu ces dernières années, le secteur dépend en grande partie des marchés internationaux. Au cours des dernières années, l'État de New York, le Vermont et le Maine ont augmenté leur production de sirop d'érable et font désormais concurrence au Québec, qui demeure le plus grand producteur et exportateur de sirop d'érable au monde.

Tout en poursuivant le développement de nos efforts de vente à l'extérieur du Canada, notamment en augmentant nos efforts de vente dans des pays où le marché du sirop d'érable est en développement, nous faisons face à une forte concurrence de la part d'embouteilleurs et de distributeurs internationaux, dont des sociétés canadiennes et américaines, à l'égard de notre part du marché international.

Les activités de notre secteur des produits de l'érable à l'échelle internationale comportent elles aussi des risques inhérents, y compris des risques de changements dans la libre circulation des produits alimentaires entre les pays, de fluctuation de la valeur des monnaies, d'adoption de politiques budgétaires discriminatoires et de changements imprévus dans la réglementation et la législation locales, outre l'incertitude quant à l'exercice de recours dans des territoires étrangers. Ces territoires pourraient imposer des tarifs douaniers, des quotas, des barrières commerciales et d'autres restrictions similaires à l'égard de nos ventes à l'échelle internationale et subventionner des produits agricoles concurrents.

Le Canada produit 80 % du sirop d'érable à l'échelle mondiale. À l'heure actuelle, nous estimons que la part de sirop d'érable canadien vendu aux États-Unis est d'environ 50 % par année en moyenne.

Le 2 avril 2025, le président américain a annoncé l'imposition de tarifs douaniers réciproques de 10 % sur les importations aux États-Unis. Ces tarifs douaniers ne s'appliquent pas aux produits canadiens qui sont conformes à l'ACEUM. Tous les produits de l'érable que nous vendons aux États-Unis sont conformes à l'ACEUM et, par conséquent, ne sont pas assujettis à ces tarifs douaniers.

La question des tarifs douaniers continuera d'évoluer au cours des prochains mois et demeure incertaine. Si de nouveaux tarifs douaniers sont mis en place sur les produits canadiens conformes à l'ACEUM, ces tarifs douaniers potentiels et tout tarif douanier ou contre-mesure imposé en représailles pourraient entraîner d'importantes répercussions financières négatives pour notre secteur des produits de l'érable.

Ces risques pourraient tous entraîner une augmentation des coûts ou une diminution des revenus, ce qui, dans un cas comme dans l'autre, pourrait avoir un effet défavorable important sur la performance et les résultats financiers de Lantic et de son secteur des produits de l'érable.

MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Lors de l'analyse de nos résultats, en plus des mesures financières calculées et présentées conformément aux IFRS, nous recourons également à un certain nombre de mesures financières non conformes aux IFRS. Par mesure financière non conforme aux IFRS, on entend une mesure numérique de la performance, de la situation financière ou des flux de trésorerie d'une société qui exclut (inclut) des montants, ou fait l'objet d'ajustements ayant pour effet d'exclure (d'inclure) des montants, qui sont inclus (exclus) dans la plupart des mesures directement comparables calculées et présentées conformément aux IFRS. Les mesures financières non conformes aux IFRS ne faisant pas l'objet d'une définition normalisée, il pourrait donc être impossible de les comparer avec les mesures financières non conformes aux IFRS présentées par d'autres sociétés exerçant les mêmes activités ou des activités similaires. Les investisseurs sont priés de lire intégralement nos états financiers consolidés audités ainsi que nos rapports mis à la disposition du public, et de ne pas se fier à une seule mesure financière.

Nous utilisons ces mesures financières non conformes aux IFRS à titre de complément de nos résultats présentés en vertu des IFRS. Elles permettent de présenter nos activités sous un angle différent et, conjuguées à nos résultats formulés en vertu des IFRS et aux rapprochements avec les mesures financières correspondantes conformes aux IFRS, elles font ressortir de manière plus nette les facteurs et tendances touchant nos activités.

Le texte qui suit présente la définition des mesures non conformes aux IFRS utilisées dans le présent rapport de gestion.

- La marge brute ajustée s'entend de la marge brute compte tenu de « l'ajustement du coût des ventes », lequel comprend les profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme, tels qu'ils sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, et le cumul des écarts temporaires découlant des profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme.
- Le résultat ajusté des activités d'exploitation s'entend du résultat des activités d'exploitation compte tenu de l'ajustement du coût des ventes.
- Le BAIIA s'entend du bénéfice avant les intérêts, l'impôt et l'amortissement.
- Le BAIIA ajusté s'entend du résultat des activités d'exploitation après ajustement afin de rajouter la dotation aux amortissements.
- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net compte tenu de l'ajustement du coût des ventes et de l'incidence fiscale sur ces ajustements.
- Le taux de la marge brute ajustée par TM s'entend de la marge brute ajustée du secteur du sucre divisée par le volume des ventes de ce même secteur.
- Le pourcentage de la marge brute ajustée s'entend de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable divisée par les produits tirés de ce même secteur.
- Le bénéfice net ajusté par action s'entend du bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.
- Les flux de trésorerie disponibles s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers. Sont inclus les frais de financement différés, les fonds tirés de l'exercice d'options sur actions, les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée et des dépenses en immobilisations associées au projet LEAP, et les paiements effectués au titre des contrats de location-acquisition.

Dans le présent rapport de gestion, nous traitons des mesures financières non conformes aux IFRS, en décrivant notamment les raisons pour lesquelles nous estimons que ces mesures fournissent des renseignements utiles sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie, le cas échéant, et dans la mesure où cela est important, les autres fins visées par le recours à ces mesures. Ces mesures ne doivent pas être considérées individuellement ni perçues comme étant un substitut à une analyse de nos résultats présentés aux termes des IFRS. Les rapprochements des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures financières conformes aux IFRS les plus directement comparables sont présentés ci-après.

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	T3 2025			T3 2024		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	40 340	8 160	48 500	31 304	5 331	36 635
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	6 117	(2 624)	3 493	10 558	549	11 107
Marge brute ajustée	46 457	5 536	51 993	41 862	5 880	47 742
Résultat des activités d'exploitation	20 772	4 950	25 722	14 164	2 151	16 315
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	6 117	(2 624)	3 493	10 558	549	11 107
Résultat ajusté des activités d'exploitation	26 889	2 326	29 215	24 722	2 700	27 422
Résultat des activités d'exploitation	20 772	4 950	25 722	14 164	2 151	16 315
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	5 648	1 701	7 349	5 389	1 668	7 057
BAIIA ¹⁾	26 420	6 651	33 071	19 553	3 819	23 372
BAIIA ¹⁾	26 420	6 651	33 071	19 553	3 819	23 372
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	6 117	(2 624)	3 493	10 558	549	11 107
BAIIA ajusté	32 537	4 027	36 564	30 111	4 368	34 479
Bénéfice net			14 429			7 379
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾			3 493			11 107
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ¹⁾			21			943
Impôt sur les ajustements ci-dessus			(902)			(3 092)
Bénéfice net ajusté			17 041			16 337
Bénéfice net de base par action			0,11			0,06
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			0,02			0,07
Bénéfice net ajusté de base par action			0,13			0,13

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	CUM 2025			CUM 2024		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	126 022	22 183	148 205	107 710	18 430	126 140
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	2 924	(380)	2 544	15 331	(118)	15 213
Marge brute ajustée	128 946	21 803	150 749	123 041	18 312	141 353
Résultat des activités d'exploitation	73 886	12 134	86 020	58 098	9 031	67 129
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	2 924	(380)	2 544	15 331	(118)	15 213
Résultat ajusté des activités d'exploitation	76 810	11 754	88 564	73 429	8 913	82 342
Résultat des activités d'exploitation	73 886	12 134	86 020	58 098	9 031	67 129
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	17 212	5 105	22 317	15 949	5 003	20 952
BAIIA ¹⁾	91 098	17 239	108 337	74 047	14 034	88 081
BAIIA ¹⁾	91 098	17 239	108 337	74 047	14 034	88 081
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	2 924	(380)	2 544	15 331	(118)	15 213
BAIIA ajusté ¹⁾	94 022	16 859	110 881	89 378	13 916	103 294
Bénéfice net			50 781			35 167
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾			2 544			15 213
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ¹⁾			71			1 837
Impôt sur les ajustements ci-dessus			(673)			(4 376)
Bénéfice net ajusté			52 723			47 841
Bénéfice net de base par action			0,40			0,31
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			0,01			0,11
Bénéfice net ajusté de base par action			0,41			0,42

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Rapport sur les résultats du troisième trimestre de 2025

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)

(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	TRIMESTRES ^{1) 2)}							
	2025			2024				2023
	Troisième	Deuxième	Premier	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	Quatrième
Marge brute	48 500	52 965	46 740	49 732	36 635	44 861	44 644	41 192
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	3 493	(5 940)	4 991	338	11 107	6 431	(2 325)	(999)
Marge brute ajustée	51 993	47 025	51 731	50 070	47 742	51 292	42 319	40 193
Résultat des activités d'exploitation	25 722	33 292	27 006	30 080	16 315	24 704	26 110	22 815
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	3 493	(5 940)	4 991	338	11 107	6 431	(2 325)	(999)
Résultat ajusté des activités d'exploitation	29 215	27 352	31 997	30 418	27 422	31 135	23 785	21 816
Résultat des activités d'exploitation	25 722	33 292	27 006	30 080	16 315	24 704	26 110	22 815
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	7 349	7 350	7 618	7 891	7 057	6 960	6 935	6 753
BAILA	33 071	40 642	34 624	37 971	23 372	31 664	33 045	29 568
BAILA	33 071	40 642	34 624	37 971	23 372	31 664	33 045	29 568
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	3 493	(5 940)	4 991	338	11 107	6 431	(2 325)	(999)
BAILA ajusté	36 564	34 702	39 615	38 309	34 479	38 095	30 720	28 569
(Perte nette) bénéfice net	14 429	20 544	15 808	18 562	7 379	13 936	13 852	11 876
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	3 493	(5 940)	4 991	338	11 107	6 431	(2 325)	(999)
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ²⁾	21	50	–	8	943	236	658	201
Impôt sur les ajustements ci-dessus	(902)	1 511	(1 282)	(89)	(3 092)	(1 712)	428	205
Bénéfice net ajusté	17 041	16 165	19 517	18 819	16 337	18 891	12 613	11 283

1) Tous les trimestres comptent 13 semaines.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2025, aucun changement important n'a été apporté aux principales estimations comptables présentées dans le rapport de gestion faisant partie du rapport annuel de la Société au 28 septembre 2024.

CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES NON ENCORE ADOPTÉS

Un certain nombre de nouvelles normes, et de normes et interprétations modifiées, ne sont pas encore en vigueur et n'ont donc pas été appliquées lors de la préparation des états financiers intermédiaires résumés non audités du troisième trimestre de l'exercice 2025. La direction, après avoir passé en revue ces nouvelles normes et modifications proposées, ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence significative sur les états financiers de Rogers. Se reporter à la note 3 afférente aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités ainsi qu'à la note 3 r) afférente aux états financiers consolidés audités de l'exercice 2024 pour un complément d'information.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Conformément au Règlement 52-109, lequel porte sur l'attestation de l'information présentée dans les documents intermédiaires des émetteurs, le chef de la direction et la chef de la direction financière ont conçu, ou ont fait concevoir sous leur supervision, les contrôles et procédures de communication de l'information.

En outre, le chef de la direction et la chef de la direction financière ont conçu, ou ont fait concevoir sous leur supervision, un processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « CIIF ») afin de fournir une assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité de l'information financière et de l'établissement des états financiers aux fins de publication de l'information financière.

Le chef de la direction et la chef de la direction financière ont évalué les modifications apportées au processus de CIIF de Rogers au cours de la période ouverte le 30 mars 2025 et close le 28 juin 2025, le cas échéant, afin de déterminer si elles ont eu, ou pourraient raisonnablement avoir, des répercussions importantes sur ce processus. Aucun changement de ce genre n'a été décelé lors de leur évaluation.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport comporte des déclarations ou de l'information qui sont ou peuvent être des énoncés prospectifs ou de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Les énoncés prospectifs peuvent inclure notamment des énoncés et des renseignements qui reflètent nos prévisions actuelles à l'égard de la performance et d'événements futurs. L'utilisation de termes comme « pouvoir », « devoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « supposer », « prévoir », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables, et/ou les tournures négatives de celles-ci, vise à signaler des énoncés prospectifs. Sans prétendre en faire la liste complète, nous prévenons les investisseurs que les énoncés portant sur les sujets suivants sont des énoncés prospectifs ou sont susceptibles d'en être :

- l'incidence possible des tarifs douaniers américains sur les ventes à l'exportation de sucre raffiné, de produits contenant du sucre et de produits de l'érable;
- la demande future de sucre raffiné et de sirop d'érable et les volumes de ventes connexes,
- les progrès et toutes les autres informations à fournir à l'égard de notre projet LEAP,
- les prix futurs du sucre brut n° 11,
- le prix du gaz naturel,
- les prévisions sur la production de sucre de betterave à notre usine de Taber,
- le niveau des dividendes futurs,
- l'état d'avancement des réglementations et des enquêtes gouvernementales,
- les prévisions concernant la performance financière future.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des estimations que nous avons faites et des hypothèses que nous avons posées en fonction de notre expérience et de notre perception des tendances passées, de la conjoncture et d'événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que nous jugeons pertinents et raisonnables dans les circonstances. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations et ces hypothèses s'avéreront exactes. Les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes, connus ou inconnus, et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels ou les événements diffèrent sensiblement des attentes qui y sont exprimées. La performance et les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs, des résultats passés ou des attentes au cours de la période considérée. Le lecteur est invité à se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes » qui figure dans le présent rapport de gestion pour obtenir plus d'informations sur les facteurs de risque et d'autres événements qui sont indépendants de la volonté de Rogers. Ces risques sont également décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle.

Bien que la Société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs soient raisonnables dans les circonstances actuelles, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, car rien ne garantit que ceux-ci se révéleront exacts. Les énoncés prospectifs aux présentes sont formulés à la date du présent rapport de gestion, et nous déclinons toute responsabilité quant à la mise à jour ou à la révision de ces énoncés par suite d'événements ou de circonstances postérieurs à la date des présentes, à moins que nous n'y soyons tenus en vertu de la loi.